

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2457

4 octobre 2013

SOMMAIRE

Anthemis Group S.A	Cormorant Shipping S.à r.l
Assel Nico Immobilière S.à r.l 117926	Credit Suisse Real Estate Fund Internatio-
Atlantide Funds S.A117922	nal (Luxembourg) Holding S.A117925
August S.A117899	Curtis & Moore S.A117927
August S.C.A., SICAR117899	CVC European Credit Opportunities S.à
Bactriane S.à r.l117922	r.l117927
Bahian S.à r.l117923	CVI GVF Luxembourg Thirteen S.à r.l 117927
Beauvallon Investissement S.A	Doric Capital SA
Believe Finance S.A	East West Tiles S.A
Belleville Management S.A117923	Edmond de Rothschild Fund117926
Berkeley Luxembourg S.à r.l	EJL Real Estate G.m.b.H117929
BI Consulting Excellence Sàrl117922	Elux Wealth Management S.à r.l 117927
Blue Ice Holding S.A	Entrada II S.à r.l
Brookwood S.à r.l	EPGF Neuss Logistics Sàrl117930
Cabinet Vétérinaire Gindt-Bourdeau s.à	EPGF Rattingen Logistics S.à r.l 117928
r.l	E.S.A.R. Group S.A., SPF117931
Caelus Energy Indonesian Holdings Sàrl	Eural S.à r.l117931
	Européenne de Titrisation S.A117928
Caronsard SPF S.A117927	Européenne de Titrisation S.A117930
Car S.A	Européenne de Titrisation S.A117930
CCB Europe S.A	Evolys International S.A 117929
CDCL S.A	Expert Petroleum Holdings S.à r.l 117926
Centre de Recherche Public de la Santé	Fairacre Plus 1 (Lux) S.à.r.l
117923	Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l 117933
Centre de Recherche Public de la Santé	Falcon Shipping S.à r.l
	F.H.F Fit, Health & Fun S.A
CGN Holdings S.à r.l	F.H.F Fit, Health & Fun S.A
Charterhouse Capri I117924	Fina Investments S.A
China Hellenic Investment Group (General	Five Roads Lux S.à r.l
Partner) S.à r.l117892	GIM Consulting Sarl117932
C.I.G.S. Trading s.à r.l	GSMP V Institutional S.à r.l
Cilantro Luxembourg117928	GSMP V Offshore S.à r.l
Cofipalux Invest S.A117930	Hipoteca IV Lux S.à r.l
Cogeco Cable Luxembourg Finance S.à r.l.	Hypothekenbank Frankfurt International
117891	S.A
Consulting Petroleum Luxembourg S.A.	Saxony Acquisition S.à r.l
117925	,



Cabinet Vétérinaire Gindt-Bourdeau s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 177, avenue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 144.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CABINET VETERINAIRE GINDT-BOURDEAU s.à r.l.

Référence de publication: 2013116566/10.

(130141766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

CCB Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.131.

Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 11 juillet 2013

En date du 11 juillet 2013, l'administrateur unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

CCB Europe S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013116576/14.

(130141827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Car S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 64.754.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAR S.A.

Référence de publication: 2013116571/10.

(130141639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Hipoteca IV Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.931.

En date du 15 février 2013, TCS II REO (Offshore) LLC ainsi que TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC ont transféré une partie des parts sociales qu'ils détenaient à Finsolutia, S.A., c'est-à-dire que TCS II REO (Offshore) LLC a transféré 45,600 parts sociales et TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC a transféré 2,400 parts sociales à Finsolutia, S.A. Les parts sociales sont réparties à présent de manière suivante:

TCS II REO (Offshore) LLC: 1,474,400 parts sociales

TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC: 77,600 parts sociales

Finsolutia, S.A.: 48,000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Pour la Société

Pedro Fernandes das Neves

Gérant

Référence de publication: 2013117914/20.

(130143291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.



GSMP V Offshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé. R.C.S. Luxembourg B 116.400.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 07 aout 2013, que GS Mezzanine Partners V Offshore Fund, L.P. ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services, Ugland House, South Church Street, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman Islands, British West Indies a transféré 500 parts sociales détenues dans GSMP V Offshore S.à r.l. à GSMP V Offshore Holdings LP ayant son siege social a c/o M&C Corporate Services, Ugland House, South Church Street, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman Islands, British West Indies

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSMP V Offshore S.àr.l Marielle Stijger

Gérante

Référence de publication: 2013117909/17.

(130143181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

GSMP V Institutional S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 135.829.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 07 aout 2013, que GS Mezzanine Partners V Institutional Fund L.P. ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services, Ugland House, South Church Street, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman Islands, British West Indies a transféré 1.250.000 parts sociales détenues dans GSMP V Institutional S.à r.l. à GSMP V Institutional Holdings LP ayant son siege social à M&C Corporate Services, Ugland House, South Church Street, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman Islands, British West Indies

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSMP V Institutional S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérante

Référence de publication: 2013117908/17.

(130143180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Cogeco Cable Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 118.703.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de Cogeco Cable Luxembourg Holding S.à r.l., l'Associé Unique de la Société en date du 9 août 2013 que:

- l'Associé Unique examine et approuve le rapport du liquidateur;
- l'Associé Unique accorde décharge complète et entière au liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique décide du transfert de tous les actifs et passifs connus ou inconnus de la Société à l'Associé Unique de la Société;
- l'Associé Unique décide que la liquidation de la Société est clôturée et que les documents sociaux de la Société seront conservés durant les cinq années suivant la clôture de la liquidation au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Le 19 août 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013118270/20.

(130143887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.



China Hellenic Investment Group (General Partner) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 179.546.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of July. Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Gestron Services (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 049.836,

hereby represented by Paul Lanois, attorney, residing in Luxembourg (the Attorney-in-fact), by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been initialled ne varietur by the Attorney-in-fact and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party represented requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "China Hellenic Investment Group (General Partner) S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The purpose of the Company is further to hold unlimited shares in and act as general partner (gérant commandite) with unlimited liability for all debts and obligations of Luxembourg corporate partnerships limited by shares (sociétés en commandite par actions) or similar corporate entities, as well as manage such entities.

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution



of the board of managers of the Company. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

- **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.
- **Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.
- **Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, subject to the terms of any shareholders' agreement that may be entered into with respect to the Company from time to time.
- **Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, subject to the terms of any shareholders' agreement that may be entered into with respect to the Company from time to time, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. Subject to the terms of any shareholders' agreement that may be entered into with respect to the Company from time to time, the Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders, subject to the terms of any shareholders' agreement that may be entered into with respect to the Company from time to time. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

- Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.
- **Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) are appointed by the general meeting of the shareholder(s) and each manager will receive an A or B signatory power. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace any of the managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signatures of any two managers, provided however that there is a signature of at least one manager with a B signatory power.

The board of managers may delegate their powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effectuated in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers and with at least a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power being present or represented.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the



majority of the managers present or represented at the board meeting and with at least a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power being present or represented.

Written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (email) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The managers assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, subject to the terms of any shareholders' agreement that may be entered into with respect to the Company from time to time, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

- Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.
- **Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31 st December the Company's accounts are established and the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

- **Art. 18.** Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. Subject to the terms of any shareholders' agreement that may be entered into with respect to the Company from time to time, the general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The board of managers may decide to pay interim dividends.
- **Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 20. Statutory auditor External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to



be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:	
Gestron Services (Luxembourg) S.A. prenamed:	125 shares
Total:	125 shares

The appearing party represented as stated above, hereby declares to subscribe all the 125 shares of the Company having a nominal value of EUR 100.- each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of EUR 12,500.- (the Cash Contribution). The Cash Contribution shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the appearing party as the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

- 1. the number of managers is set at 4 (four);
- 2. the sole shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
- Evgenia Paizi, Business Development Manager, born in Athens (Greece) on 25 July 1975, whose professional address is at 24, Quai du Seujet, 1201 Geneva (Switzerland), as A manager of the Company;
- Christopher Potter, Senior Counsel, born in Geneva (Switzerland) on 21 May 1970, whose professional address is at 24, Quai du Seujet, 1201 Geneva (Switzerland), as A manager of the Company;
- Emmanuel Bussetil, Financial Officer, born in Piraeus (Greece) on 17 November 1951, whose professional address is at 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, as B manager of the Company; and
- David Barrett, Financial Officer, born in London (UK) on 11 March 1964, whose professional address is at 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, as B manager of the Company; and
 - 2. the registered office is established at 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated at the beginning of the deed.

The deed having been read to the attorney-in-fact of the appearing party, the attorney-in-fact of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Gestron Services (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 049.836,

ici représenté par Paul Lanois, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le Mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:



Art. 1 er . **Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de China Hellenic Investment Group (General Partner) S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

L'objet de la Société est par ailleurs d'agir en tant que gérant commandité avec responsabilité illimitée pour toutes les dettes et obligations dans des sociétés en commandite par actions ou toutes sortes de sociétés commerciales comparables et être gérant de telles entités.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

- **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.
- **Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.
- **Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices, sous réserve des stipulations d'un éventuel pacte qui pourrait être conclu entre les associés de temps à autre.
- **Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, sous réserve des stipulations d'un éventuel pacte qui pourrait être conclu entre les associés de temps à autre, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'as-



semblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. Sous réserve des stipulations d'un éventuel pacte qui pourrait être conclu entre les associés de temps à autre, la Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés, sous réserve des stipulations d'un éventuel pacte qui pourrait être conclu entre les associés de temps à autre. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des présents statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés et chaque gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants, à condition toutefois d'avoir au moins une signature par un gérant ayant un pouvoir de signature B.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations effectuée à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le conseil de gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance et si au moins un gérant avec pouvoir de signature A et un gérant avec pouvoir de signature B sont présents ou représentés.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore, si un président a été désigné, par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance et si au moins un gérant avec pouvoir de signature A et un gérant avec pouvoir de signature B sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence cidessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.



Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

- **Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
- Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, sous réserve des stipulations d'un éventuel pacte qui pourrait être conclu entre les associés de temps à autre, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que par l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

- **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

- **Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Sous réserve des stipulations d'un éventuel pacte qui pourrait être conclu entre les associés de temps à autre, l'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.
- Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 20. Commissaire aux comptes Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.
- **Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

La partie comparante représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire toutes les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en espèce de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) (L'apport en Numéraire). L'apport en numéraire sera affecté au compte de capital social de la Société.

Il en est attesté au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage confirmant la disponibilité des montants de souscription sur le compte bancaire de la Société, ce que le notaire reconnaît expressément.



Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 Décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante en tant qu'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1. le nombre de gérants est fixé à 4 (quatre);
- 2. l'associé unique nomme les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une période illimitée:
- Evgenia Paizi, Business Development Manager, née le 25 Juillet 1975 à Athène (Grèce), dont l'adresse professionnelle est au 24, Quai du Seujet, 1201 Geneva (Suisse), en tant que gérant A de la Société;
- Christopher Potter, juriste senior, né le 21 Mai 1970 à Genève (Suisse), dont l'adresse professionnelle est au 24, Quai du Seujet, 1201 Geneva (Suisse), en tant que gérant A de la Société;
- Emmanuel Bussetil, responsable financier, né le 17 Novembre1951 à Le Pirée (Grèce), dont l'adresse professionnelle est au 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société; et
- David Barrett, responsable financier, né le 11 Mars 1964 à Londres (GB), dont l'adresse professionnelle est au 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société;
 - 3. le siège social de la Société est établi au 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lanois, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35069. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 1 er août 2013.

Référence de publication: 2013118267/420.

(130143645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

August S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque,

(anc. August S.A.).

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 134.340.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of August S.A. (the "Company"), a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B-134.340, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 21 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 74 dated 11 January 2008. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on 13 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1241 dated 27 May 2013.

The meeting is opened with Ms Simone Baier, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Ms Madia Camara, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Madia Camara, maître en droit, residing in Luxembourg.



The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I. That all the shareholders, representing the entire share capital, are present or represented and have been duly informed of the agenda of the present meeting and waive any convening formalities.
- II. That the shareholders present or represented (the "Shareholders"), the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list and the proxies of the represented Shareholders, being signed by the Shareholders, the board of the Meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time for registration purpose;
- III. That the present meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.
- IV.- After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting may thus validly deliberate on the following agenda:

Agenda

- 1) Conversion of the Company's legal form from a société anonyme into a société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital á risque;
 - 2) Change of the name of the Company from its current name into «August S.C.A., SICAR»;
- 3) Acknowledgement of the resignation of the current directors of the Company from the board of directors of the Company and discharge for their mandate;
 - 4) Appointment of August Management S.A. as sole manager and general partner of the Company;
- 5) Creation of two classes of shares, consisting of general partner shares of no nominal value and of an initial value of EUR 125.- each and of ordinary shares of no nominal value and of an initial value of EUR 125.- each;
- 6) Conversion of all one hundred forty eight (148) shares of a nominal value of EUR 125.-each currently held by August Management S.A. into one hundred forty eight (148) general partner shares of no nominal value and of an initial value of EUR 125.- each and conversion of the three hundred thirteen thousand three hundred thirty-two (313,332) remaining shares of a nominal value of EUR 125.- each into three hundred thirteen thousand three hundred thirty-two (313,332) ordinary shares of no nominal value and of an initial value of EUR 125.- each;
 - 7) Confirmation of the registered office of the Company;
 - 8) Confirmation of KPMG Audit S.à r.l. as independent auditor of the Company;
- 9) Full Restatement of the articles of association of the Company, including, without limitation, reference to services providers required under the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital, as amended from time to time;
 - 10) Miscellaneous.

The general meeting requested the undersigned notary to record the following resolutions which have been unanimously approved:

First resolution

The general meeting resolves to convert the Company from its original legal form of a société anonyme into the form of a société en commandite par actions qualifying as société d'investissement en capital à risque.

Second resolution

The general meeting resolves to change the name of the Company from its current name into «August S.C.A., SICAR».

Third resolution

The general meeting resolves to acknowledge the resignation of all the current directors of the Company, and thus of Jalyne S.A., Cosafin S.A., and Mr. Joseph Winandy, from the board of directors of the Company and resolved to grant discharge for their mandate.

Fourth resolution

The general meeting resolves to appoint August Management S.A., having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, as sole manager and general partner of the Company.

Fifth resolution

The general meeting resolves to create two classes of shares, consisting of general partner shares of no nominal value and of an initial value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each and of ordinary shares of no nominal value and of an initial value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each.

Sixth resolution

The general meeting resolves to convert all one hundred and forty-eight (148) shares of a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each currently held by August Management S.A. into one hundred and forty eight (148) general partner shares of no nominal value and of an initial value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each



and to convert the three hundred and thirteen thousand three hundred and thirty-two (313,332) remaining shares of a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each into three hundred and thirteen thousand three hundred and thirty-two (313,332) ordinary shares of no nominal value and of an initial value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each;

Seventh resolution

The general meeting resolves to confirm the registered office of the Company.

Eighth resolution

The general meeting resolves to confirm KPMG Audit, société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, RCS Luxembourg B 103.590, as independent auditor of the Company.

Ninth resolution

The general meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"Chapter I - Form, Term, Object, Registered office

- **Art. 1. Name and Form.** There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a company in the form of a limited partnership by shares (société en commandite par actions) with variable capital, qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) under the name of "August S.C.A., SICAR" (hereinafter the "Company").
 - Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- **Art. 3. Purpose.** The purpose of the Company is the investment of all the funds available to it in risk capital within the broadest meaning of article 1 of the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital, as amended from time to time (the "Law of 15 June 2004") and CSSF Circular 06/241.

Furthermore, the Company may take any measures and conduct any operations it sees fit for the purpose of achieving or developing its purpose in accordance with the Law of 15 June 2004.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

If the General Partner considers that extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to compromise the registered office's normal activity or ease of communication between such office and abroad, have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until such time as these abnormal circumstances have ceased completely; this temporary measure shall not, however, have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding a temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Chapter II - Capital

- Art. 5. Share Capital. The capital of the Company shall be represented by shares of no nominal value and shall at any time be equal to the total value of the net assets of the Company and its Compartments (as defined in article 7 hereof). The minimum capital of the Company cannot be lower than the minimum capital provided for by the Law of 15 June 2004. Such minimum capital must be reached within a period of twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as an investment company in risk capital under Luxembourg law. Upon authorization of the Company as an investment company in risk capital its share capital amounts to thirty-nine million one hundred eighty-five thousand Euro (EUR 39,185,000.-) and has been fully paid up. Such initial share capital is represented by one hundred and forty-eight (148) general partner shares subscribed by the General Partner of the Company and three hundred thirty-two (313,332) ordinary shares issued at an initial price of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each.
- **Art. 6. Capital Variation.** The Company's share capital may vary, without any amendment to the articles of incorporation, as a result of the Company issuing new shares or redeeming its shares.
- Art. 7. Compartments. The General Partner may, at any time, create different classes of shares, each one corresponding to a distinct part or "compartment" of the Company's net assets (hereinafter referred to as a "Compartment"). In such event, it shall assign a particular name to them, which it may amend, and may limit or extend their duration if it sees fit with the private placement memorandum of the Company being updated accordingly.

As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Compartment(s). The Company shall be considered as one single legal entity. However, with regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Compartment shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.



For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Compartment shall, if not expressed in euros (EUR), be converted into euros (EUR) and the capital shall be the total of the net assets of all Compartments and classes of shares.

Chapter III - Shares

Art. 8. Form of Shares. The shares of the Company may be issued in registered form only.

All shares of the Company issued in registered form shall be registered in the register of shareholders kept by the Company or by one any person designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by him and the amounts paid.

The registration of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership of such registered shares. The General Partner shall decide whether a certificate for such registration shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

Share certificates shall be signed by the General Partner. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. The Company may issue temporary share certificates in such forms as the General Partner may determine.

Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into the register of shareholders by the Company, until another address has been provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office.

A duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Company may determine, if a shareholder so requests and proves to the satisfaction of the Company that his share certificate has been lost, damaged or destroyed. The new share certificate shall specify that it is a duplicate. Upon its issuance, the original share certificate shall become void.

Damaged share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the cancellation of the original share certificate.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such shares.

The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Compartment or class of shares on a pro rata basis.

Art. 9. Classes of Shares. The shares of the Company are reserved to well-informed investors within the meaning of article 2 of the Law of 15 June 2004 and the Company will refuse to issue shares to the extent the legal or beneficial ownership thereof would belong to persons or companies which do not qualify as well-informed investors within the meaning of the said law.

In addition to the one or several general partner shares subscribed by the General Partner as unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité) of the Company, the General Partner may decide to issue one or more classes of ordinary shares, for the Company or for each Compartment, to be subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires).

Each class of shares may differ from the other classes with respect to its cost structure, the initial investment required, its specific distribution rights or the currency in which the net asset value is expressed or any other feature. Within each class, there may be capitalization share-types and distribution share-types.

Whenever dividends are distributed on distribution shares, the portion of net assets of the class of shares to be allotted to all distribution shares shall subsequently be reduced by an amount equal to the amounts of the dividends distributed, thus leading to a reduction in the percentage of net assets allotted to all distribution shares, whereas the portion of net assets allotted to all capitalization shares shall remain the same.

The General Partner may decide not to issue or to cease issuing classes or types of shares in one or more Compartments.

The General Partner may, in the future, offer new classes of shares without approval of the shareholders. Such new classes of shares may be issued on terms and conditions that differ from the existing classes of shares, including, without limitation, the amount of the management fee attributable to those shares, and other rights relating to liquidity of shares. In such a case, the issuing documents of the Company shall be updated accordingly.

Any reference to a Compartment shall include, if applicable, each class and type of share making up this Compartment.



Art. 10. Issue of Shares. Subject to the provisions of the Law of 15 June 2004, the General Partner is authorized without limitation to issue an unlimited number of shares at any time, without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class of shares and/or in any Compartment; the General Partner may, in particular, decide that shares of any class and/or of any Compartment shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the issuing documents of the Company.

In addition to the restrictions concerning the eligibility of investors as foreseen by the Law of 15 June 2004, the General Partner may determine any other subscription conditions such as the minimum amount of commitments/subscriptions, the minimum amount of the aggregate net asset value of the shares of a Compartment to be initially subscribed, the minimum amount of any additional shares to be issued, the application of default interest payments on shares subscribed and unpaid when due, restrictions on the ownership of shares and the minimum amount of any holding of shares. Such other conditions shall be disclosed and more fully described in the issuing documents of the Company.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be determined in compliance with the rules and guidelines fixed by the General Partner and reflected in the issuing documents of the Company. The price so determined shall be payable within a period as determined by the General Partner and reflected in the issuing documents of the Company.

The General Partner may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

The Company may, if a shareholder requests and the General Partner so agrees, satisfy any application for subscription of shares which is proposed to be made by way of contribution in kind. The nature and type of assets to be accepted in any such case shall be determined by the General Partner and must correspond to the investment policy and restrictions of the Company or the Compartment being invested in. A valuation report relating to the contributed assets must be delivered to the General Partner by a Luxembourg independent auditor.

Art. 11. Redemption. The General Partner shall determine whether shareholders of any particular class of shares or any Compartment may request the redemption of all or part of their shares by the Company or not, and reflect the terms and procedures applicable in the issuing documents of the Company and within the limits provided by law and these articles of incorporation.

The Company shall not proceed to redemption of shares in the event the net assets of the Company would fall below the minimum capital foreseen in the Law of 15 June 2004 as a result of such redemption.

The redemption price shall be determined in accordance with the rules and guidelines fixed by the General Partner and reflected in the issuing documents of the Company. The price so determined shall be payable within a period as determined by the General Partner and reflected in the issuing documents of the Company.

The procedure for the redemption of shares upon the request of a Shareholder is set forth in article 17 "Suspension of Calculation of Net Asset Value" herein.

The Company may redeem shares whenever the General Partner considers such redemption to be in the best interests of the Company or a Compartment.

In addition, the shares may be redeemed compulsorily in accordance with article 14 "Limitations on the Ownership of Shares" herein.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy in specie the payment of the redemption price to any shareholder who agrees by allocating to the shareholder investments from the portfolio of assets of the Company or the relevant Compartment(s) equal to the value of the shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders of the Company or the relevant Sub Fund(s) and the valuation used shall be confirmed by a special report of a Luxembourg independent auditor. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

Art. 12. Transfer of Shares. When a shareholder has outstanding obligations vis-à-vis the Company, by virtue of his subscription agreement or otherwise, ordinary shares held by such shareholder may only be transferred, pledged or assigned with the written consent of the General Partner, which consent shall not be unreasonably withheld. In such event, any transfer or assignment of ordinary shares is subject to the purchaser or assignee thereof fully and completely assuming in writing prior to the transfer or assignment, all outstanding obligations of the seller under the subscription agreement and / or shareholders agreement entered into by the seller or otherwise.

Art. 13. Conversion. Unless otherwise determined by the General Partner for certain classes of shares or with respect to specific Compartments in the issuing documents of the Company, shareholders are not entitled to require the conversion of whole or part of their shares of any class of a Compartment into shares of the same class in another Compartment or into shares of another existing class of that or another Compartment. When authorized, such conversions shall be subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the General Partner shall determine.



The conversion price shall be determined in accordance with the rules and guidelines fixed by the General Partner and reflected in the issuing documents of the Company.

The procedure for the conversion of shares upon the request of a Shareholder is set forth in article 17 "Suspension of Calculation of Net Asset Value" herein.

If, as a result of any request for conversion, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any Compartment and/or class of shares would fall below such number or such value as determined by the General Partner, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such Compartment and/or class.

Art. 14. Limitations on the Ownership of Shares. The General Partner will restrict or block the ownership of shares in the Company by any natural person or legal entity if the General Partner considers that this ownership violates the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or of any other country, or may subject the Company to taxation in a country other than the Grand Duchy of Luxembourg or may otherwise be detrimental to the Company.

In such instance, the General Partner may:

- a) decline to issue any shares and decline to register any transfer of shares when it appears that such issue or transfer might or may have as a result the allocation of ownership of the shares to a person who is not authorized to hold shares in the Company;
- b) proceed with the compulsory redemption of all the relevant shares if it appears that a person who is not authorized to hold such shares in the Company, either alone or together with other persons, is the owner of shares in the Company, or proceed with the compulsory redemption of any or a part of the shares, if it appears that one or several persons is or are owner or owners of a proportion of the shares in the Company in such a manner that this may be detrimental to the Company. The following procedure shall be applied:
- 1. the General Partner shall send a notice (hereinafter called the "redemption notice") to the relevant investor possessing the shares to be redeemed; the redemption notice shall specify the shares to be redeemed, the price to be paid for such shares, and the place where this price shall be payable. The redemption notice shall be sent to the investor by registered mail to his last known address. The investor in question shall be obliged without delay to deliver to the Company the certificate or certificates, if there are any, representing the shares to be redeemed specified in the redemption notice. From the close of business of that day specified in the redemption notice, the investor shall cease to be the owner of the shares specified in the redemption notice and the certificates representing these shares shall be rendered null and void in the books of the Company;
- 2. the price at which the shares specified in the redemption notice shall be redeemed (the "redemption price") shall be determined in accordance with the rules fixed by the General Partner and reflected in the issuing documents of the Company. Payment of the redemption price will be made to the owner of such shares in the reference currency of the relevant class, except during periods of exchange restrictions, and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such owner upon delivery of the share certificate or certificates, if issued, representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such redemption price as aforesaid, no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholders appearing as the owners thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective delivery of the share certificate or certificates, if issued, as aforesaid. The exercise by the Company of this power shall not be questioned or invalidated in any case, if such redemption was based on insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares being different from that appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case said powers were exercised by the Company in good faith.

In particular, the General Partner may restrict or block the ownership of shares in the Company by any "US Person" unless such ownership is in compliance with the relevant US laws and regulations. The term "US Person" means any resident or person with the nationality of the United States of America or one of their territories or possessions or regions under their jurisdiction, or any other company, association or entity incorporated under or governed by the laws of the United States of America or any person falling within the definition of "US Person" under such laws.

Given the above, and for the avoidance of doubt, in the event the General Partner finds out that a potential investor in any of the Compartments, or an already existing shareholder in any Compartment, is not, or is no longer a well-informed investor within the meaning of article 2 of the Law of 15 June 2004, the above described procedures shall be applied.

Art. 15. Calculation of the Net Asset Value. The net asset value of the shares in every Compartment, class, type or sub-type of share of the Company, shall be determined at least once a year and expressed in the currency(ies) decided upon by the General Partner. The General Partner shall decide the days by reference to which the assets of the Company or Compartments shall be valued (each a "Valuation Day") and the appropriate manner to communicate the net asset value per share, in accordance with the legislation in force.

- I. The Company's assets shall include:
- all cash in hand or on deposit, including any outstanding accrued interest;
- all bills and promissory notes and accounts receivable, including outstanding proceeds of any sale of securities;



- all securities, shares, bonds, time notes, debenture stocks, derivatives or subscription rights, warrants, money market instruments, and all other investments and transferable securities belonging to the relevant Compartment;
- all dividends and distributions payable to the Compartment either in cash or in the form of stocks and shares (the Company may, however, make adjustments to account for any fluctuations in the market value of transferable securities resulting from practices such as ex-dividend or ex-claim negotiations);
- all outstanding accrued interest on any interest-bearing securities belonging to the Compartment, unless this interest is included in the principal amount of such securities;
- the Company's or relevant Compartment's formation expenses, to the extent that such expenses have not been amortized within five (5) years of the Company's or Compartment's formation;
 - the Company's or relevant Compartment's other fixed assets, including office buildings, equipment and fixtures; and
 - all other assets whatever their nature, including the proceeds of swap transactions and advance payments.
 - II. The Company's liabilities shall include:
 - all borrowings, bills, promissory notes and accounts payable;
- all known liabilities, whether or not already due, including all contractual obligations that have reached their term, involving payments made either in cash or in the form of assets, including the amount of any dividends declared by the Company regarding each Compartment but not yet paid;
- a provision for any capital tax and income tax accrued on the Valuation Day and any other provisions authorized or approved by the General Partner; and
- all other liabilities of the Company of any kind with respect to each Compartment, except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company including, but not limited to: formation expenses (provided they are fully amortized within five (5) years from the incorporation of the Company); expenses in connection with and fees payable to the General Partner, the investment manager(s), advisers(s), accountants, depositary and correspondents, registrar, transfer agents, paying agents, brokers, distributors, permanent representatives in places of registration and auditors; administration, domiciliary services, promotion, printing, reporting, publishing (including advertising or preparing and printing of issuing documents of the Company, explanatory memoranda, registration statements and financial reports) and other operating expenses; the cost of buying and selling assets (transaction costs); interest and bank charges, as well as taxes and other governmental charges.

The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated basis yearly or for other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

- III. The value of the Company's assets shall be determined as follows:
- the value of any cash in hand or on deposit, discount notes, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received, shall be equal to the entire amount thereof, unless the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- the value of all portfolio securities and money market instruments or derivatives that are listed on an official stock exchange or traded on any other regulated market will be based on the last available price on the principal market on which such securities, money market instruments or derivatives are traded, as supplied by a recognized pricing service approved by the General Partner. If such prices are not representative of the fair value, such securities, money market instruments or derivatives as well as other permitted assets may be appraised at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith under the direction of the General Partner;
- the value of securities and money market instruments which are not quoted or traded on a regulated market will be appraised at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith under the direction of the General Partner;
- investments in private equity securities will be appraised at a fair value under the direction of the General Partner in accordance with appropriate professional standards, such as the Valuation Guidelines published by the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA), in effect as of the applicable date, as further specified in the issuing documents of the Company;
- investments in real estate assets shall be valued with the assistance of one or several independent valuer(s) designated by the General Partner for the purpose of appraising, where relevant, the fair value of a property investment in accordance with its/their applicable standards, such as, for example, the Appraisal and Valuations Standards published by the Royal Institution of Chartered Surveyors (RICS), as further specified in the issuing documents of the Company;
- the value of the participations in investment funds shall be based on the last available valuation. Generally, participations in investment funds will be valued in accordance with the methods provided by the instruments governing such investment funds. These valuations shall normally be provided by the fund administrator or valuation agent of an investment fund. To ensure consistency within the valuation of each Compartment, if the time at which the valuation of an investment fund was calculated does not coincide with the valuation time of any Compartment, and such valuation is determined to have changed materially since it was calculated, then the net asset value may be adjusted to reflect the change as determined in good faith under the direction of the General Partner;



- the valuation of swaps which will be used solely for hedging purposes, will be based on their market value, which itself depends on various factors (e.g. level and volatility of the underlying asset, market interest rates, residual term of the swap). Any adjustments required as a result of issues and redemptions are carried out by means of an increase or decrease in the nominal of the swaps, traded at their market value;
- the valuation of derivatives traded over-the-counter (OTC), such as futures, forward or option contracts not traded on exchanges or on other recognized markets, which will be used solely for hedging purposes, will be based on their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the General Partner on the basis of recognized financial models in the market and in a consistent manner for each category of contracts. The net liquidating value of a derivative position is to be understood as being equal to the net unrealized profit/loss with respect to the relevant position;
- the value of other assets will be determined prudently and in good faith under the direction of the General Partner in accordance with the relevant valuation principles and procedures.

The General Partner, at its discretion, may authorize the use of other methods of valuation if it considers that such methods would enable the fair value of any asset of the Company to be determined more accurately and at all times ensuring the valuation on a consistent basis.

Where necessary, the fair value of an asset is determined by the General Partner, or by a committee appointed by the General Partner, or by a designee of the General Partner.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with the valuation/accounting principles specified in the issuing documents of the Company.

For each Compartment, adequate provisions will be made for expenses incurred and due account may be taken of any off-balance sheet liabilities in accordance with fair and prudent criteria.

For each Compartment and for each class, the net asset value per share shall be calculated in the relevant reference currency with respect to each Valuation Day by dividing the net assets attributable to such Compartment or class (which shall be equal to the assets minus the liabilities attributable to such Compartment or class) by the number of shares issued and in circulation in such Compartment or class; assets and liabilities expressed in foreign currencies shall be converted into the relevant reference currency, based on the relevant exchange rates.

The Company's net assets shall be equal to the sum of the net assets of all its Compartments.

In the absence of bad faith, wilful default, gross negligence or manifest error, every decision to determine the net asset value taken by the General Partner or by any bank, company or other organization which the General Partner may appoint for such purpose, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

- **Art. 16. Allocation of Assets and Liabilities among the Compartments.** For the purpose of allocating the assets and liabilities between the Compartments, the General Partner shall establish a portfolio of assets for each Compartment in the following manner:
- the proceeds from the issue of each share of each Compartment are to be applied in the books of the Company to the portfolio of assets established for that Compartment and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto are applied to such portfolio subject to the following provisions;
- where any asset is derived from another asset, such derivative asset is applied in the books of the Company to the same portfolio as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value is applied to the relevant portfolio;
- where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular portfolio or to any action taken in connection with an asset of a particular portfolio, such liability is allocated to the relevant portfolio;
- in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular portfolio, such asset or liability is as a rule allocated to all the portfolios pro rata to their net asset values; notwithstanding the foregoing, if and when specific circumstances so justify, such asset or liability may be allocated to all portfolios in equal parts;
- upon the payment of dividends to the holders of shares in any Compartment, the net asset value of such Compartment shall be reduced by the amount of such dividends.

Towards third parties, the assets of a given Compartment will be liable only for the debts, liabilities and obligations concerning that Compartment. In relations between shareholders, each Compartment is treated as a separate entity.

- **Art. 17. Suspension of Calculation of the Net Asset Value.** The General Partner may suspend the determination of the net asset value and/or, where applicable, the subscription, redemption and/or conversion of shares, for one or more Compartments, in the following cases:
- when the stock exchange(s) or market(s) that supplies/supply prices for a significant part of the assets of one or several Compartments are closed, or in the event that transactions on such a market are suspended, or are subject to restrictions, or are impossible to execute in volumes allowing the determination of fair prices;
- when the information or calculation sources normally used to determine the value of a Compartment's assets are unavailable, or if the value of a Compartment's investment cannot be determined with the required speed and accuracy for any reason whatsoever;



- when exchange or capital transfer restrictions prevent the execution of transactions of a Compartment or if purchase or sale transactions of a Compartment cannot be executed at normal rates;
- when the political, economic, military or monetary environment, or an event of force majeure, prevent the Company from being able to manage normally its assets or its liabilities and prevent the determination of their value in a reasonable manner:
- when, for any other reason, the prices of any significant investments owned by a Compartment cannot be promptly or accurately ascertained;
- when the Company or any of the Compartments is/are in the process of establishing exchange parities in the context of a merger, a contribution of assets, an asset or share split or any other restructuring transaction;
- when there is a suspension of redemption or withdrawal rights by several investment funds in which the Company or the relevant Compartment is invested;

In the event of exceptional circumstances which could adversely affect the interest of the shareholders or in the event of insufficient market liquidity, the General Partner reserves its right to determine the net asset value of the shares of a Compartment only after it shall have completed the necessary purchases and sales of securities, financial instruments or other assets on the Compartment's behalf.

When shareholders are entitled to request the redemption or conversion of their shares, if any application for redemption or conversion is received in respect of any relevant Valuation Day (the "First Valuation Day") which either alone or when aggregated with other applications so received, is above the threshold determined by the General Partner for any one Compartment, the General Partner reserves the right in its sole and absolute discretion (and in the best interests of the remaining shareholders) to scale down pro rata each application to the amounts available for redemption with respect to such First Valuation Day so that not more than the corresponding amounts be redeemed or converted on such First Valuation Day. To the extent that any application is not given full effect on such First Valuation Day by virtue of the exercise of the power to pro-rate applications, it shall be treated with respect to the unsatisfied balance thereof as if a further request had been made by the shareholder in respect of the next following Valuation Day and, if necessary, subsequent Valuation Days, until such application shall have been satisfied in full. With respect to any application received in respect of the First Valuation Day, to the extent that subsequent applications shall be received in respect of following Valuation Days, such later applications shall be postponed in priority to the satisfaction of applications relating to the First Valuation Day, but subject thereto shall be dealt with as set out in the preceding sentence.

The suspension of the calculation of the net asset value and/or, where applicable, of the subscription, redemption and/or conversion of shares, shall be notified to the relevant persons through all means reasonably available to the Company, unless the General Partner is of the opinion that a notification is not necessary considering the circumstances of the suspension.

Such a suspension decision shall be notified to any shareholders requesting redemption or conversion of their shares.

The suspension measures provided for in this article may be limited to one or more Compartments.

Chapter IV - Administration and Management of the company

Art. 18. General Partner. The Company shall be managed by the General Partner.

The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as general partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that an administrator, who need not be a shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amending the articles of incorporation, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the General Partner.

Art. 19. Powers of the General Partner. The General Partner shall determine the investment policies and strategies of the Company and of each Compartment and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, as set forth in the issuing documents of the Company, in compliance with applicable laws and regulations.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the General Partner.

The General Partner may appoint investment advisers and managers, as well as any other management or administrative agents. The General Partner may enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company.



Art. 20. Representation of the Company. Vis-a-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

Art. 21. Removal of the General Partner. The General Partner may not be removed by the Company and replaced by another general partner except by (i) a decision of the general meeting of shareholders of the Company taken with a majority of at least seventy five percent (75%) of the votes validly cast by the shareholders present or represented at such meeting with a seventy five percent (75%) quorum requirement at the first meeting called to consider a resolution or, if such quorum requirements are not met at such first meeting, then with a fifty percent (50%) quorum requirement for any succeeding meeting called to consider such resolution. In each case, the decisions of the general meetings of the shareholders of the Company shall be only be validly passed with the favourable vote of the General Partner.

Art. 22. Liability. The holders of ordinary shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 23. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the directors and/or managers and/or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any director, manager or officer of the General Partner who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 24. Indemnification. The General Partner and each member, manager, partner, shareholder, director, officer, employee, agent or controlling person of the General Partner (the "Indemnified Persons") may be exculpated and entitled to indemnification to the fullest extent permitted by law by the Company against any cost, expense (including attorneys' fees), judgment and/or liability, reasonably incurred by, or imposed upon such person in connection with any action, suit or proceeding (including any proceeding before any administrative or legislative body or agency) to which such person may be made a party or otherwise involved or with which such person will be threatened by reason of being or having been an Indemnified Person; provided, however, that any such person will not be so indemnified with respect to any matter as to which such person is determined not to have acted in good faith in the best interests of the Company and the relevant Compartments or with respect to any manner in which such person acted in a grossly negligent manner or in material breach of the constitutive documents of the Company or any provisions of relevant service agreement. Notwithstanding the foregoing, advances from funds of the Company to a person entitled to indemnification hereunder for legal expenses and other costs incurred as a result of a legal action will be made only if the following three conditions are satisfied: (1) the legal action relates to the performance of duties or services by such person on behalf of the Company; (2) the legal action is initiated by a third party towards the Company; and (3) such person undertakes to repay the advanced funds in cases in which it is finally and conclusively determined that it would not be entitled to indemnification hereunder.

The Company shall not indemnify the Indemnified Persons in the event of claim resulting from legal proceedings between the General Partner and each member, manager, partner, shareholder, director, officer, employee, agent or controlling person of the same.

Chapter V - General meetings

Art. 25. General Meetings of Shareholders. The general meeting of shareholders of the Company shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the general meeting of shareholders amending the articles of incorporation or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the General Partner.

The annual general meeting of shareholders of the Company shall be held in Luxembourg, either at the Company's registered office or at any other location in Luxembourg, to be specified in the notice of the meeting, at 5.00 p.m. on the last Wednesday of the month of June each year. If this day is not a banking day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next banking day. The annual general meeting may be held abroad if the General Partner, acting with sovereign powers, decides that exceptional circumstances so require.

Other general meetings of shareholders may be held at the place and on the date specified in the notice of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address recorded in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.



Each share, whatever its value, shall provide entitlement to one vote. Fractions of shares do not give their holders any voting right.

Shareholders may take part in meetings in writing, by facsimile, telegram or telex, or by designating other persons to act as their proxy.

The requirements for participation, the quorum and the majority at each general meeting are those outlined in articles 67 and 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Any resolution of a meeting of shareholders to the effect of amending these Articles of Incorporation must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) percent of the shares issued by the Company at the first call and, if not achieved, with no quorum requirement for the second call and, (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast by the shareholders present or represented at the meeting and (iii) the consent of the General Partner.

Notwithstanding the above provisions, any resolution of a general meeting of shareholders to the effect of voluntarily repealing the SICAR status pursuant to the Law of 15 June 2004 shall be passed with the unanimous vote of all shareholders of the Company, subject to the prior approval of the Luxembourg Financial Supervisory Commission in this respect.

In accordance with article 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, any resolution of the general meeting of shareholders of the Company affecting the rights of the holders of shares of any Compartment, class or type vis-à-vis the rights of the holders of shares of any other Compartment or Compartments, class or classes, type or types shall be subject to a resolution of the general meeting of shareholders of such Compartment or Compartments, class or classes, type or types. The resolutions, in order to be valid, must be adopted in compliance with the quorum and majority requirements referred to herein, with respect to each Compartment or Compartments, class or classes, type or types concerned.

Art. 26. General Meetings of Compartments or Classes of Shares. The provisions of article 25 shall apply, mutatis mutandis, to such general meetings.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a Compartment or of a class of shares are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 27. Liquidation and Amalgamation of, and Transfer of Shares from Compartments or Classes of Shares. The general meeting of shareholders of each Compartment may transfer all of the assets of such Compartment to, or amalgamate all of the shares of such Compartment with, another existing Compartment within the Company, or to another investment company in risk capital under the provisions of the Law of 15 June 2004, or to another Compartment thereof (the "new compartment") in accordance with applicable law, and re-designate the shares of such Compartment as shares of the new compartment (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to the shareholders of such Compartment).

Such a transfer/amalgamation of a Compartment to another existing Compartment within the Company, or to a another investment company in risk capital under the provisions of the Law of 15 June 2004 or to another compartment thereof, may only be initiated by a decision of the general meeting of shareholders of the Compartment concerned taken in relation to such transfer/amalgamation of a Compartment passed with (i) a majority of not less than seventy five percent (75%) of the votes validly cast by the shareholders present or represented at such meeting, (ii) a seventy five percent (75%) quorum requirement at the first general meeting called to consider a resolution or if such quorum requirements are not met at such first meeting, then with a fifty percent (50%) quorum requirement for any succeeding general meeting of shareholders called to consider such resolution and (iii) the consent of the General Partner.

In the event that, for any reason whatsoever, the value of the total net assets in any Compartment or the value of the net assets of any class of ordinary shares within a Compartment has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Compartment, or such class of ordinary shares, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, the General Partner may decide to redeem all the shares of the relevant class or classes at the net asset value (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated with reference to the Valuation Day in respect of which such decision shall be effective. The Company shall serve a notice to the shareholders of the relevant class or classes prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations.

Chapter VI - Annual accounts

Art. 28. Financial Year. The Company's financial year shall start on 1 st January of each year and shall end on 31 st December of the same year.

The Company shall publish an annual report in accordance with the legislation in force.

Art. 29. Distributions. The General Partner shall, within the limits provided by law and these Articles of Incorporation, determine how the results of the Company and its Compartments shall be disposed of, and may from time to time declare distributions of dividends in compliance with the principles set forth in the issuing documents of the Company.

For any class of shares entitled to distributions, the General Partner may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law and these Articles of Incorporation.



Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

Any dividend distribution that has not been claimed within five (5) years of its declaration shall be forfeited and revert to the class or classes of shares issued by the Company or by the relevant Compartment.

The Company shall not make distributions, either by way of distribution of dividends or redemption of shares, in the event the net assets of the Company would fall below the applicable legal threshold of one million euros (EUR 1,000,000.-).

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Chapter VII - Auditor

Art. 30. Auditor. The Company shall have the accounting data contained in the annual report inspected by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the shareholders' general meeting, which shall fix his remuneration. The auditor shall fulfil all duties prescribed by law.

Chapter VIII - Depositary

Art. 31. Depositary. The Company will appoint a depositary which meets the requirements of the Law of 15 June 2004. The depositary shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 15 June 2004.

Chapter IX - Winding-up - Liquidation

Art. 32. Winding-up - Liquidation. The Company may at any time upon proposal of the General Partner be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment of these Articles of Incorporation.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their remuneration.

The liquidation will take place in accordance with the applicable Luxembourg law. The net proceeds of the liquidation will be distributed to shareholders in proportion to their rights.

At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the shareholders shall be paid into the Caisse de consignation, which shall keep them available for the benefit of the relevant shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance shall return to the State of Luxembourg.

Chapter X - General provisions

Art. 33. Applicable Law. In respect of all matters not governed by these Articles of Incorporation, the parties shall refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Law of 15 June 2004."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil treize, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société August S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 1, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 134.340, constituée suivant un acte reçu par le notaire Maître Gérard Lecuit, résidant à Luxembourg, le 21 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 74 du 11 janvier 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié reçu par le notaire Maître Joëlle Baden, résidant à Luxembourg, le 13 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1241 du 27 mai 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Simone Baier, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg. qui désigne comme secrétaire Madia Camara, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madia Camara, prénommée, demeurant à Luxembourg.

Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter et l'assemblée reconnaît:

I.- Que tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont été dûment informés de l'agenda de cet assemblée;



- II.- Que tous les actionnaires présents ou représentés (les Actionnaires»), les procurations des Actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal et dûment signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau;
- III.- Qu'en vertu de la liste de présence, l'intégralité du capital social est présent ou représenté et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été avisés et avoir eu connaissance de l'agenda avant l'assemblée, et acceptent de renoncer aux formalités de convocation;
 - IV.- Que la présente assemblée a été dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'agenda suivant:

Agenda

- 1) Transformation de la Société de sa forme actuelle de société anonyme en une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque;
 - 2) Changement de la dénomination sociale de la Société; la dénomination sera désormais «August S.C.A., SICAR»;
- 3) Prise d'acte de la démission des administrateurs actuels de la Société et octroi d'une décharge pleine et entière pour l'accomplissement de leur mandat;
 - 4) Nomination d'August Management S.A. comme gérant unique et associé commandité de la Société;
- 5) Création de deux catégories d'actions, à savoir, des actions de commandité sans valeur nominale chaque et d'une valeur initiale de EUR 125.- chaque, et création d'actions ordinaires sans valeur nominale chaque et d'une valeur initiale de EUR 125.-chaque;
- 6) Conversion de toutes les cent quarante-huit (148) actions détenues par August Management S.A. en cent quarante-huit (148) actions de commandité, sans valeur nominale chaque et d'une valeur initiale de EUR 125.- chaque, et conversion de toutes les trois cent treize mille trois cent trente-deux (313.332) actions restantes en trois cent treize mille trois cent trente-deux (313.332) actions ordinaires, sans valeur nominale chaque et d'une valeur initiale de EUR 125.- chaque;
 - 7) Confirmation du siège social de la Société;
 - 8) Confirmation de KPMG Audit S.à r.l. comme réviseur d'entreprise;
- 9) Refonte complète des statuts de la Société, inclusivé, inter alia, référence aux prestataires de service, en accord avec la loi de 15 juin 2004 concernant des société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée;
 - 10) Miscellaneaous.

Après avoir dûment considéré l'ordre du jour, l'assemblée décide à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la Société de sa forme actuelle de société anonyme en une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société; la dénomination sera désormais «August S.C.A., SICAR».

Troisième résolution

L'assemblée décide de prendre acte de la démission de tous les administrateurs actuels de la Société, à savoir de Jalyne S.A., Cosafin S.A., and Mr. Joseph Winandy et octroi d'une décharge pleine et entière pour l'accomplissement de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer August Management S.A., ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, comme gérant unique et associé commandité de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'actions, à savoir, des actions de commandité sans valeur nominale chaque et d'une valeur initiale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, et décide de créer une classe d'actions ordinaires sans valeur nominale chaque et d'une valeur initiale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée décide de convertir toutes les cent quarante-huit (148) actions détenues par August Management S.A. en cent quarante-huit (148) actions de commandité, sans valeur nominale et d'une valeur initiale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, et de convertir toutes les trois cent treize mille trois cent trente-deux (313.332) actions restantes en trois cent treize mille trois cent trente-deux (313.332) actions ordinaires, sans valeur nominale et d'une valeur initiale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.



Septième résolution

L'assemblée décide de confirmer le siège social de la Société.

Huitième résolution

L'assemblée décide de confirmer KPMG Audit, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, RCS Luxembourg B 103.590, comme réviseur d'entreprises agréé.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société comme suit:

«Chapitre I er - Forme, Durée, Objet, Siège social

- **Art. 1** er . **Dénomination et Forme.** Il existe entre les actionnaires actuels et tous ceux qui deviendront par la suite propriétaires des actions, une société sous la forme d'une société en commandite par actions à capital variable, qualifiée de société d'investissement en capital à risque sous la dénomination de «August S.C.A., SICAR» (ci-après la «Société»).
 - Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 3. Objet. L'objet de la Société est le placement de l'ensemble des fonds dont elle dispose en capital à risque au sens le plus large de l'article 1 de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée ultérieurement (la «Loi du 15 juin 2004») et de la Circulaire CSSF 06/241.

En outre, la Société peut prendre toute mesure et mener toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet dans le respect de la Loi du 15 juin 2004.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Des succursales, filiales et autres sièges peuvent être établis, soit au Grand-duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision de l'Associé Gérant Commandité. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision de l'Associé Gérant Commandité.

Au cas où l'Associé Gérant Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Chapitre II - Capital

- Art. 5. Capital social. Le capital de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale, et sera à tout moment égal à la valeur totale de l'actif net de la Société et de ses Compartiments (définis à l'article 7 ci-après). Le capital minimum de la Société ne pourra être inférieur au montant minimum requis par la Loi du 15 juin 2004. Ce montant minimum légal devra être atteint endéans une période de douze (12) mois suivant la date à laquelle la Société aura été agréée en tant que société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois. Après avoir obtenu l'autorisation d'agir en tant que société d'investissement en capital à risque, son capital est de trente-neuf millions cent quatre-vingt-cinq mille euros (39.185.000 EUR) et a été entièrement libéré. Ce capital initial est divisé en cent quarante-huit (148) actions de commandité souscrites par l'Associé Gérant Commandité de la Société et trois cents treize mille trois cent trente-deux (313.332) actions ordinaires émises au prix initial de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune.
- Art. 6. Variation du capital social. Le capital de la Société pourra varier, sans modification des statuts, en raison de l'émission d'actions nouvelles ou de rachat par la Société de ses actions.
- **Art. 7. Compartiments.** L'Associé Gérant Commandité peut, à tout moment, créer des classes d'actions différentes correspondant chacune à une partie distincte ou «compartiment» des actifs nets de la Société (ci-après un «Compartiment»). Dans un tel cas, il leur attribuera une dénomination particulière, qu'il pourra décider de modifier, et il pourra éventuellement limiter ou étendre leur durée s'il le juge pertinent au regard du prospectus mis à jour en conséquence.

Entre les actionnaires, chaque portefeuille d'actifs sera investi pour le bénéfice exclusif du ou des Compartiments concerné(s). La Société sera considérée comme une seule et même entité juridique. Cependant, vis-à-vis des tiers, en particulier envers les créanciers de la Société, chaque Compartiment sera exclusivement responsable de ses engagements.

Pour déterminer le capital de la Société, les actifs nets correspondant à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros (EUR), convertis en euros (EUR) et le capital sera égal au montant total des actifs nets de tous les Compartiments et classes d'actions.

Chapitre III - Actions

Art. 8. Formes d'actions. Les actions de la Société pourront être émises sous forme nominative uniquement.

Toutes les actions de la Société émises sous forme nominative seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, ledit registre indiquera le nom



de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant des versements effectués.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur ledit registre des actionnaires. L'Associé Gérant Commandité décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

Les certificats d'actions seront signés par l'Associé Gérant Commandité. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en facsimile. La Société peut émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par l'Associé Gérant Commandité.

Tout actionnaire ayant droit à des actions nominatives fournira à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, celle-ci peut permettre que mention en soit faite au registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société, ou à toute autre adresse pouvant être inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société, à son siège social, ou à toute autre adresse fixée en temps opportun par la Société.

Un duplicata peut être émis à la demande d'un actionnaire, dans le cas où celui-ci démontre à la Société que son certificat a été perdu, endommagé ou détruit, aux conditions et moyennant les garanties que la Société peut déterminer, y compris, notamment, sous forme d'une police assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie. Le nouveau certificat précisera qu'il s'agit d'un duplicata. Dès l'émission du nouveau certificat, le certificat original sera nul.

Les certificats endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats.

La Société peut, à son gré, mettre à la charge de l'actionnaire le coût d'un duplicata ou d'un nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription du certificat de remplacement ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété d'une ou de plusieurs action(s) est indivise ou litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur celle(s)-ci devront désigner un seul mandataire qui représentera cette (ces) action(s) à l'égard de la Société. L'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) action(s) sera suspendu jusqu'à la désignation de ce mandataire.

La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Ces fractions d'actions ne confèreront pas le droit de vote mais donneront droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la classe d'actions ou au Compartiment concernés.

Art. 9. Classes d'actions. Les actions de la Société sont réservées à des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi du 15 juin 2004, et la Société refusera d'émettre des actions dès lors que le bénéfice économique pourrait revenir à des personnes ou des sociétés qui ne bénéficient pas de la qualité d'investisseurs avertis au sens de cette loi.

Outre la ou les actions de commandité qu'il aura souscrites en sa qualité d'actionnaire gérant commandité de la Société, l'Associé Gérant Commandité peut décider d'émettre une ou plusieurs classes d'actions ordinaires, pour la Société ou pour chaque Compartiment, qui seront souscrites par les actionnaires commanditaires.

Chaque classe d'actions peut se distinguer des autres classes en raison de sa structure des frais envisagés, de l'investissement initial requis, de ses droits de distribution spécifiques, de la devise dans laquelle est exprimée la valeur nette d'inventaire, ou de toute autre caractéristique. Chaque classe peut comporter des types d'actions de capitalisation et des types d'actions de distribution.

Lorsque des dividendes seront distribués aux porteurs d'actions donnant droit à dividendes, un montant équivalent aux dividendes distribués sera par la suite défalqué de la part des actifs nets de la classe d'actions concernée, qui aura été répartie entre l'ensemble des porteurs des actions donnant droit à dividendes, entrainant de ce fait une diminution du pourcentage des actifs nets attribués à chaque action donnant droit à dividendes, sans que la part des actifs nets attribués à l'ensemble des actions de capitalisation ne soit changée.

L'Associé Gérant Commandité peut décider de ne pas/de cesser d'émettre des classes, types ou sous-types d'actions au sein d'un ou de plusieurs Compartiments.

L'Associé Gérant Commandité peut, ultérieurement, proposer de nouvelles classes d'actions sans l'approbation des actionnaires. Ces nouvelles classes d'actions pourront être émises sous un régime différent de celui des classes d'actions existantes, y compris notamment la détermination de la commission de gestion applicable à ces actions, ainsi que d'autres droits relatifs à la liquidité des actions. Le cas échéant, les documents commerciaux de la Société seront mis à jour en conséquence.

Toute référence ultérieure à un Compartiment précisera, le cas échéant, chaque classe et chaque type d'action constituant ledit Compartiment et toute référence à un type précisera, le cas échéant chaque sous-type constituant ledit type.



Art. 10. Emission d'actions. L'Associé Gérant Commandité est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'actions nouvelles, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre, sous réserve des dispositions de la Loi du 15 juin 2004.

L'Associé Gérant Commandité peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans une classe d'actions et/ou un Compartiment; l'Associé Gérant Commandité peut, notamment, décider que les actions d'une certaine classe ou d'un certain Compartiment seront uniquement émises pendant une ou plusieurs période(s) déterminées ou selon toute autre périodicité prévue dans les documents d'émission de la Société.

Outre les restrictions concernant l'éligibilité des investisseurs prévues par la Loi du 15 juin 2004, l'Associé Gérant Commandité peut déterminer tout autre condition de souscription tel qu'un montant minimum d'engagements/souscriptions, un montant minimum de la valeur nette d'inventaire totale des actions d'un Compartiment devant être initialement souscrites, un montant minimum d'actions supplémentaires devant être émises, l'application d'un paiement des intérêts moratoires sur les actions souscrites et non payées à échéance, des restrictions concernant la propriété des actions ou encore les montants minimaux de détention d'actions. Ces conditions seront exposées et décrites plus avant dans les documents d'émission de la Société.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera déterminé conformément aux règles et directives établies par l'Associé Gérant Commandité et reflétées dans les documents d'émission de la Société. Le prix ainsi déterminé devra être payé endéans une période prévue par l'Associé Gérant Commandité et indiquée dans les documents d'émission de la Société.

L'Associé Gérant Commandité peut déléguer à tout administrateur, dirigeant, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

La société peut, si un actionnaire le demande et l'Associé Gérant Commandité y consent, satisfaire toute demande de souscription d'actions libérées par apport en nature. La nature et le type d'actifs acceptables dans ce cas de figure seront déterminés par l'Associé Gérant Commandité et doivent correspondre à la politique d'investissement et aux restrictions de la Société ou du Compartiment faisant l'objet de l'investissement. Un rapport d'évaluation des actifs apportés doit être remis à l'Associé Gérant Commandité par un vérificateur indépendant luxembourgeois.

Art. 11. Rachat. L'Associé Gérant Commandité déterminera si les actionnaires d'une classe d'actions spécifique d'un Compartiment sont ou non en droit d'exiger le rachat, par la Société, de l'ensemble ou d'une partie de leurs actions, et précisera dans les documents d'émission de la Société les conditions et procédures applicables, dans les limites prescrites par la loi et prévues dans les présentes.

La Société ne procédera pas au rachat des actions si, suite à un tel rachat, les actifs nets de la Société viendraient à tomber sous le seuil de capital prévu dans la Loi du 15 juin 2004.

Le prix de rachat sera déterminé conformément aux règles et directives établies par l'Associé Gérant Commandité et reflétées dans les documents d'émission de la Société. Le prix ainsi déterminé pourra être payé endéans une période prévue par l'Associé Gérant Commandité et indiquée dans les documents d'émission de la Société.

La procédure de rachat des actions à la demande d'un actionnaire est énoncée à l'article 17 «Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire» des présents statuts.

La Société pourra opérer au rachat d'actions lorsque l'Associé Gérant Commandité estime qu'un tel rachat est dans les meilleurs intérêts de la Société ou d'un Compartiment.

Par ailleurs, les actions pourront être obligatoirement rachetées, conformément à l'article 14 «Restrictions à la détention d'actions» des présentes.

La Société aura le droit, si l'Associé Gérant Commandité en décide ainsi, de satisfaire au paiement du prix de rachat aux actionnaires, avec l'accord des actionnaires concernés, en investissements provenant de la masse des actifs de la Société ou du (des) Compartiment(s) concerné(s) égaux à la valeur des actions à racheter. La nature et le type d'actif à transférer dans ce cas seront déterminés sur une base juste et raisonnable, sans porter préjudice aux intérêts des autres actionnaires de la Société ou du (des) Compartiment(s) concerné(s) et l'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial d'un réviseur d'entreprises indépendant luxembourgeois. Les frais de chaque transfert seront supportés par le bénéficiaire

Art. 12. Transfert d'actions. Lorsqu'un actionnaire ne s'est pas encore entièrement acquitté de ses obligations envers la Société, en vertu de son contrat de souscription ou par tout autre moyen, les actions ordinaires détenues par cet actionnaire ne peuvent être cédées, nanties ou transférées qu'avec l'autorisation écrite de l'Associé Gérant Commandité, qui ne pourra refuser cette autorisation sans motif raisonnable. Dans ce cas, le transfert ou la cession d'actions ordinaires est soumis à la condition que l'acheteur ou le cessionnaire prenne à sa charge par écrit, préalablement au transfert ou à la cession, toutes les obligations du cédant stipulées dans le contrat de souscription, et/ou dans le pacte d'actionnaires, conclu par le cédant ou de toute autre manière.

Art. 13. Conversion. Sauf décision contraire de l'Associé Gérant Commandité eu égard à certaines classes d'actions ou dans le cadre de Compartiments spécifiques, tel que précisé dans les documents d'émission de la Société, les actionnaires ne sont pas en droit d'exiger la conversion de tout ou partie de leurs actions d'une classe d'un Compartiment en



actions de la même classe dans un autre Compartiment ou en actions d'une autre classe existante au sein dudit Compartiment ou d'un autre Compartiment. Lorsqu'elles sont autorisées, de telles conversions sont soumises à des restrictions en matière de termes, conditions et modalités de paiement des frais et commissions déterminés par l'Associé Gérant Commandité.

Le prix de conversion sera déterminé conformément aux règles et directives établies par l'Associé Gérant Commandité et reflétées dans les documents d'émission de la Société.

La procédure de rachat des actions à la demande d'un actionnaire est énoncée à l'article 17 «Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire» des présents statuts.

Si, suite à une demande de conversion, le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions détenues par un actionnaire (quels que soient le Compartiment et/ou la classe d'actions) se trouve être inférieur(e) au nombre ou à la valeur déterminé(e) par l'Associé Gérant Commandité, la Société pourra décider que cette demande soit considérée comme une demande de conversion prévoyant également le paiement du solde ou le rachat de la différence des actions du Compartiment et/ou de la classe d'actions concerné(s) détenues par ledit actionnaire.

Art. 14. Restrictions à la propriété des actions. L'Associé Gérant Commandité restreindra ou empêchera la détention des actions de la Société par toute personne physique ou morale, si, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, une telle détention viole la loi du Grand-Duché de Luxembourg ou de tout autre pays, ou s'il peut en résulter que la Société soit soumise à une fiscalité autre que luxembourgeoise ou si elle peut autrement porter préjudice à la Société.

Dans une telle situation, l'Associé Gérant Commandité peut:

- a) refuser l'émission ou l'enregistrement d'un transfert d'actions si cette émission ou ce transfert est susceptible ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de ces actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;
- b) procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions s'il apparaît qu'une personne, qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, seule ou avec d'autres personnes, est propriétaire d'actions de la Société, ou procéder au rachat forcé d'une partie des actions s'il apparaît qu'une personne détient ou que plusieurs personnes détiennent des actions de la Société d'une manière telle que cela soit ou puisse causer un préjudice à la Société. La procédure suivante sera appliquée:
- 1. l'Associé Gérant Commandité enverra un avis (ci-après «l'avis de rachat») à l'actionnaire possédant les actions à racheter; l'avis de rachat précisera les actions à racheter, le prix de rachat qui sera payé pour ces actions et le lieu où ce prix sera payable. L'avis de rachat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée à sa dernière adresse connue. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats représentant les actions mentionnées dans l'avis de rachat. Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour précisé dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions mentionnées dans l'avis de rachat et le ou les certificats représentatifs de ces actions seront annulés dans les registres de la Société;
- 2. le prix de rachat des actions spécifiées dans l'avis de rachat (le «prix de rachat») sera déterminé conformément aux règles établies par l'Associé Gérant Commandité et reflétées dans les documents d'émission de la Société. Le prix d'achat sera payé au porteur desdites actions dans la devise de référence de la classe visée, sauf durant les périodes de restrictions de change, et sera déposé par la Société auprès d'un établissement bancaire luxembourgeois ou autre (tel que précisé dans l'avis d'achat) qui le transmettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats, s'ils ont été émis, représentant les actions indiquées dans l'avis de rachat. Dès après le dépôt du prix de rachat dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis d'achat ne pourra faire valoir de droit sur aucune de ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit des actionnaires, apparaissant comme étant les propriétaires des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre remise du ou des certificats, s'ils ont été émis, tel que précisé. L'exercice par la Société de tels pouvoirs ne pourra être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y a pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des actions diffère de ce qui est apparu à la Société à la date de l'avis d'achat concerné, pour autant que la Société ait, dans un tel cas, exercé lesdits pouvoirs en toute bonne foi.

Plus particulièrement, l'Associé Gérant Commandité peut restreindre ou empêcher la détention d'actions dans la Société par des «Ressortissants des Etats-Unis», à moins qu'une telle détention soit conforme aux lois et règlements des Etats-Unis d'Amérique applicables. Le terme «Ressortissant des Etats-Unis» signifie tout individu citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ou des territoires, possessions ou régions sous leur juridiction, toute association ou société organisée ou établie sous les lois des Etats-Unis d'Amérique ou toute personne considérée comme «Ressortissant des Etats-Unis» en vertu du droit des Etats-Unis d'Amérique applicable en la matière.

En considération des dispositions qui précèdent, et afin d'éviter toute confusion, au cas où l'Associé Gérant Commandité découvre qu'un investisseur potentiel dans tout Compartiment, ou qu'un investisseur existant dans tout Compartiment, s'avère ne pas ou ne plus avoir la qualité d'investisseur averti au sens de l'article 2 de la Loi du 15 juin 2004, les procédures reprises ci-avant s'appliquent.

Art. 15. Calcul de la valeur nette d'inventaire. La valeur nette d'inventaire des actions dans chaque Compartiment, classe, type ou sous-type d'action de la Société et pour chaque Compartiment de la Société, sera déterminée au moins une fois par an et exprimée dans la ou les devises fixées par l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité



fixe les jours auxquels la valeur des actifs de la Société ou des Compartiments sera déterminée (chacun de ces jours, un «Jour d'Evaluation») et les modalités selon lesquelles la valeur nette d'inventaire par action est rendue publique, conformément à la législation en vigueur.

- I. Les actifs de la Société comprennent:
- toutes les liquidités en caisse ou détenues sur des comptes, y compris les intérêts courus et à recevoir;
- tous les effets, billets à ordre exigibles et créances, y compris le produit des ventes de titres toujours en suspens;
- tous les titres, actions, obligations, effets à terme, actions privilégiées, instruments dérivés ou droits de souscription, warrants, instruments du marché monétaire et tout autre investissement et titre négociable détenu par le Compartiment concerné;
- tous les dividendes et distributions payables au Compartiment, soit en liquidités, soit sous la forme d'actions (la Société peut néanmoins effectuer des ajustements afin de tenir compte des fluctuations de la valeur de marché des titres négociables résultant de pratiques telles que les négociations ex-dividende ou ex-droit);
- tous les intérêts courus et à recevoir sur tous les titres productifs d'intérêts appartenant au Compartiment, à moins que ces intérêts soient inclus dans le principal de ces titres;
- les coûts d'établissement de la Société ou du Compartiment visé, pour autant que ceux-ci n'aient pas encore été sortis du bilan ou entièrement amortis au cours des cinq (5) années suivant la constitution de la Société ou du Compartiment visé:
- les autres actifs immobilisés corporels de la Société ou du Compartiment visé, y compris les locaux, l'équipement et les installations fixes requis; et
- tous les autres avoirs, quelle que soit leur nature, y compris le produit d'opérations sur swaps et les paiements anticipés.
 - II. Les engagements de la Société comprennent:
 - tous les emprunts, effets exigibles, billets à ordre et dettes comptables;
- tous les engagements connus échus on non, y compris les obligations contractuelles arrivées à échéance, incluant les paiements réalisés en espèces ou sous la forme d'actifs, y compris le montant de tous les dividendes déclarés par la Société eu égard à chaque Compartiment mais pas encore payés;
- les provisions pour impôt sur le capital et sur le revenu dû en date du Jour d'Evaluation ainsi que toute autre provision autorisée ou approuvée par l'Associé Gérant Commandité; et
- tous les autres engagements de la Société, quelle que soit leur nature, eu égard à chaque Compartiment, à l'exception des engagements représentés par des actions de la Société. Pour déterminer le montant de ces engagements, la Société tiendra compte de l'ensemble des frais à charge de la Société; ces frais peuvent notamment comprendre, sans que cette énumération soit pour autant limitative: les frais de constitution (pour autant qu'ils aient été entièrement amortis au cours des cinq (5) années suivant la constitution de la Société); la rémunération / les honoraires des personnes suivantes, ainsi que tous frais afférents: l'Associé Gérant Commandité, le(s) gestionnaire(s) et conseiller(s) en investissement de la Société, les experts-comptables, la banque dépositaire et ses correspondants bancaires, les agents de registre et de transfert, les agents payeurs, les courtiers, distributeurs, agents permanents aux lieux d'enregistrement ainsi que les réviseurs d'entreprises de la Société; la rémunération des agents administratif et domiciliataire, les frais de promotion, d'impression, de compte-rendu, de publication (y compris la promotion ou l'élaboration et l'impression des documents d'émission de la Société, mémoires explicatifs, déclarations d'enregistrement et rapports financiers), ainsi que tous les frais de fonctionnement connexes; les frais d'acquisition et de vente des actifs (frais de transaction); les intérêts et frais bancaires; ainsi que les impôts et autres charges gouvernementales.

La Société peut calculer les frais administratifs et autres de nature récurrente ou régulière sur la base d'un chiffre estimé annuellement ou pour d'autres périodes anticipées et peut fixer d'avance des frais proportionnels pour toute période de ce type. III. La valeur des actifs de la Société est déterminée comme suit:

- la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des billets d'escompte, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que susmentionnés mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être intégralement payée ou reçue, la valeur sera déterminée en retranchant un montant que l'Associé Gérant Commandité estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;
- l'évaluation des avoirs de la Société se base, pour les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire ou les produits dérivés admis à une cote officielle ou négociés sur un autre marché réglementé, sur le dernier cours disponible sur le marché principal sur lequel ces valeurs, ces instruments monétaires ou ces dérivés sont négociés, tel que fourni par un service de cotation reconnu, approuvé par l'Associé Gérant Commandité. Si ce cours n'est pas représentatif de leur juste valeur, ces valeurs, instruments monétaires ou dérivés et autres avoirs autorisés seront évalués sur la base sur leur valeur probable de réalisation, estimée de bonne foi sous la supervision de l'Associé Gérant Commandité;
- l'évaluation des titres et instruments monétaires non cotés ou négociés sur un marché réglementé se fonde sur leur valeur probable de réalisation, estimée de bonne foi sous la supervision de l'Associé Gérant Commandité;
- l'évaluation des investissements dans des titres de capital à risque se fonde sur la juste valeur sous la supervision de l'Associé Gérant Commandité et selon les standards professionnels applicables, tels que les directives d'évaluation («Va-



luation Guidelines») publiées par la «European Private Equity and Venture Capital Association» (EVCA) et en vigueur à la date concernée, tels que précisés dans les documents d'émission de la Société;

- les investissements dans les actifs immobiliers sont évalués à l'aide d'un ou plusieurs expert(s) indépendant(s) désigné (s) par l'Associé Gérant Commandité dans le but d'évaluer, le cas échéant, la juste valeur d'un investissement immobilier conformément à ses/leurs normes applicables telles que, par exemple, les Normes d'Evaluation et d'Expertise publiées par la Royal Institution of Chartered Surveyors (RICS), tel que précisé dans la documentation d'émission de la Société;
- la valeur des participations dans des fonds d'investissement doit être basé sur la dernière évaluation disponible. En général, les participations dans des fonds d'investissement seront évaluées selon les méthodes prévues par les instruments régissant ces fonds d'investissement. Ces évaluations doivent normalement être fournies par le gestionnaire du fonds ou l'agent d'évaluation d'un fonds d'investissement. Pour assurer la cohérence de l'évaluation de chaque Compartiment, si le moment pendant lequel l'évaluation d'un fonds d'investissement a été calculé ne coïncide pas avec le moment de l'évaluation de tout Compartiment, et cette évaluation est considérée comme ayant été substantiellement changée depuis qu'elle a été calculée, la valeur de l'actif net peut être ajustée afin de refléter le changement déterminé de bonne foi sous la direction de l'Associé Gérant Commandité;
- l'évaluation des swaps est basée sur leur valeur de marché, elle-même dépendante de plusieurs paramètres, (tels que le niveau et la volatilité des indices sous-jacents, des taux d'intérêt du marché ou la durée résiduelle des swaps). Tout ajustement requis par le fait des émissions et des remboursements sera effectué par le biais d'une augmentation ou diminution du nominal des swaps, négociés à leur valeur de marché;
- l'évaluation des dérivés négociés de gré à gré (OTC), tels que les futures, les forwards et les options non négociés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés, se base sur leur valeur nette de liquidation déterminée conformément aux politiques établies par l'Associé Gérant Commandité, sur la base de modèles financiers reconnus sur le marché et de façon similaire pour toutes les catégories de contrats. La valeur nette de liquidation d'une position dérivée correspond au gain/à la perte non réalisé(e) sur la position en question;
- l'évaluation d'autres avoirs se fait avec prudence et de bonne foi sous la supervision de l'Associé Gérant Commandité, conformément aux principes et procédures d'évaluation généralement acceptés.

L'Associé Gérant Commandité peut discrétionnairement permettre d'utiliser une autre méthode d'évaluation spécifique s'il juge qu'une telle évaluation reflète mieux et d'une manière cohérente la valeur réelle d'un avoir de la Société.

La juste valeur d'un actif sera déterminée, si nécessaire, par l'Associé Gérant Commandité, par un comité nommé par l'Associé Gérant Commandité ou par une personne désignée par l'Associé Gérant Commandité.

Toutes les règles seront interprétées et les évaluations effectuées conformément aux principes comptables d'évaluation tels que précisés dans les documents d'émission de la Société.

Dans chaque Compartiment, et pour chaque classe, la valeur nette d'inventaire par action sera calculée dans la devise de référence en divisant au Jour d'Evaluation les avoirs nets de la classe d'actions ou du Compartiment concerné, constitués des avoirs de cette classe d'actions ou de ce Compartiment moins les engagements qui lui sont attribuables, par le nombre d'actions émises et en circulation pour le Compartiment ou la classe d'actions concernés; les actifs et engagements libellés dans des devises étrangères seront convertis dans la devise de référence, sur la base des taux de change pertinents.

Les actifs nets de la Société correspondent à l'ensemble des actifs nets de chaque Compartiment.

En l'absence de mauvaise foi, de manquement volontaire, de faute lourde ou d'erreur manifeste, toute décision relative au calcul de la valeur nette d'inventaire prise par l'Associé Gérant Commandité ou par n'importe quelle banque, société ou organisation désignée par l'Associé Gérant Commandité pour le calcul de la valeur nette d'inventaire sera définitive et contraignante pour la Société et pour les actionnaires présents, passés ou futurs.

- Art. 16. Allocation des actifs et des engagements au sein des Compartiments. Afin de répartir les actifs et les engagements entre les Compartiments, l'Associé Gérant Commandité établira un portefeuille d'actifs pour chaque Compartiment de la manière suivante:
- les produits résultant de l'émission de chaque action de chaque Compartiment doivent être attribués, dans les livres de la Société, au portefeuille d'avoirs établi pour ce Compartiment et les avoirs, engagements, revenus et frais y relatifs seront attribués à ce portefeuille, conformément aux dispositions suivantes;
- lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir est attribué, dans les livres de la Société, au même portefeuille auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur est attribuée au portefeuille concerné;
- lorsque la Société s'expose à un engagement relatif à un avoir d'un portefeuille déterminé ou à une action entreprise en relation avec un avoir d'un portefeuille déterminé, cet engagement est affecté au portefeuille concerné;
- au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut être attribué à un portefeuille déterminé, cet avoir ou engagement est généralement attribué à tous les portefeuilles en proportion de la valeur nette d'inventaire respective; nonobstant ce qui précède, si et quand des circonstances particulières le justifient, cet avoir ou engagement peut être attribué à tous les portefeuilles à parts égales.
- à la suite du paiement de dividendes fait aux détenteurs d'actions d'un Compartiment, la valeur nette de tel Compartiment sera réduite du montant de ces dividendes.



Vis-à-vis des tiers, les actifs d'un Compartiment donné ne répondront que des dettes, des engagements et des obligations relatifs à ce Compartiment. Dans les relations entre actionnaires, chaque Compartiment est traité comme une entité séparée.

- **Art. 17. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire.** L'Associé Gérant Commandité peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire et/ou, le cas échéant, la souscription, le rachat et/ou la conversion des actions, au sein d'un ou de plusieurs Compartiments, dans les cas suivants:
- lorsque la bourse ou le marché fournissant les cotations pour une part significative des actifs d'un ou de plusieurs Compartiments, est fermé(e), ou que les transactions y sont soit suspendues, soumises à restrictions ou impossibles à exécuter dans les quantités permettant d'établir des justes prix;
- lorsque les moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer la valeur des actifs d'un Compartiment sont suspendus, ou lorsque pour une raison quelconque la valeur d'un investissement d'un Compartiment ne peut pas être déterminée avec la rapidité et l'exactitude nécessaires;
- lorsque des restrictions de change ou de transfert de capitaux empêchent l'exécution des transactions au nom d'un Compartiment ou lorsque les transactions d'achat ou de vente en son nom ne peuvent pas être exécutées à des cours de change normaux;
- lorsque, en raison de facteurs qui relèvent, entre autres, de la situation politique, économique, militaire ou monétaire, ou en cas de force majeure, la Société est dans l'impossibilité d'assurer la gestion courante de ses actifs et engagements et de déterminer la valeur nette d'inventaire d'une manière normale ou raisonnable;
- lorsque, pour toute autre raison, le prix de tout investissement substantiel détenu par un Compartiment ne peut pas être déterminé rapidement ou avec précision;
- en vue d'établir la parité d'échange dans le cadre d'une opération de fusion, apport d'actif, scission ou toute opération de restructuration, impliquant la Société ou le Compartiment concerné;
- lorsqu'il y a une suspension des rachats ou un retrait des droits de sortie par plusieurs fonds d'investissement dans lesquels la Société ou le Compartiment concerné a investi;

En cas de survenance de circonstances exceptionnelles de nature à affecter l'intérêt des actionnaires ou dans l'hypothèse d'une liquidité de marché insuffisante, l'Associé Gérant Commandité se réserve le droit de déterminer la valeur nette des actions d'un Compartiment seulement après avoir effectué les achats et ventes de titres, instruments financiers ou autres actifs nécessaires pour le compte du Compartiment.

Lorsque les actionnaires ont le droit de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, si une demande de rachat ou de conversion est reçue pour être traitée à un Jour d'Evaluation (le «Premier Jour d'Evaluation»), introduite individuellement ou jointe à d'autres demandes, dépasse le plafond déterminé par l'Associé Gérant Commandité pour l'un des Compartiments, l'Associé Gérant Commandité se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion (et dans les meilleurs intérêts des actionnaires restants), de réduire au prorata la valeur de chaque demande par rapport audit Premier Jour d'Evaluation, afin qu'au maximum les montants correspondants soient rachetés ou convertis en date de ce Premier Jour d'Evaluation. Dans la mesure où l'application du droit de répartition des demandes ne rend pas celles-ci effectives au Premier Jour d'Evaluation en question, elles seront traitées sur la base de leur solde impayé, en partant du principe que l'actionnaire aurait formulé une nouvelle demande au prochain Jour d'Evaluation et, si nécessaire, aux Jours d'Evaluation suivants, jusqu'à ce que la demande soit entièrement satisfaite. Toute demande reçue au Premier Jour d'Evaluation, dans la mesure où des demandes subséquentes seront reçues aux Jours d'Evaluation suivants, sera considérée comme prioritaire par rapport aux demandes subséquentes qui seront postposées; à cet effet, celles-ci seront traitées conformément aux dispositions de la phrase précédente.

La suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire et/ou, le cas échéant, de la souscription, du rachat et/ou de la conversation d'actions sera annoncée aux personnes concernées par tous les moyens pouvant être raisonnablement mis en œuvre par la Société, à moins que l'Associé Gérant Commandité estime la publication inutile compte tenu de la courte durée de la période de suspension.

Pareille décision de suspension sera notifiée aux actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs actions. Les mesures de suspension prévues dans cet article peuvent être limitées à un ou plusieurs Compartiments.

Chapitre IV - Administration et Gestion de la société

Art. 18. Associé Gérant Commandité. La Société sera gérée par l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs de la Société.

En cas d'incapacité juridique, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant l'Associé Gérant Commandité d'agir en cette qualité pour la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, sous réserve de la nomination d'un administrateur, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire, afin de prendre toutes les mesures urgentes ou de simple gestion administrative, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit convoquée, dans les quinze (15) jours de la désignation de l'administrateur. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires ont la faculté de nommer un remplaçant de l'Associé Gérant Commandité, par résolution adoptée conformément aux



conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. A défaut de cette nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

La nomination d'un nouveau gérant n'est pas subordonnée à l'approbation de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 19. Pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité déterminera les politiques et stratégies de placement de la Société et de chaque Compartiment et les lignes de conduite à suivre dans la gestion de la Société, tel que précisé dans les documents d'émission de la Société, conformément à la législation en vigueur.

L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition compatibles avec l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence de l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité peut désigner des conseillers en investissement ou des dirigeants,, ainsi que des agents de direction ou des agents administratifs. L'Associé Gérant Commandité peut contracter avec des personnes ou des sociétés pour obtenir leurs services, leur déléguer ses pouvoirs et déterminer leur rémunération qui sera prise en charge par la Société.

Art. 20. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique de l'Associé Gérant Commandité ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Gérant Commandité.

Art. 21. Révocation de l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité ne peut être révoqué par la Société et remplacé par un autre Associé Gérant Commandité sauf par (i) une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise à la majorité d'au moins soixante-quinze pourcent (75%) des votes valablement exprimés par les actionnaires présents ou représentés à assemblée générale, dont le quorum requis est fixé à soixante-quinze pourcent (75%) pour les premières assemblées générales réunies pour prendre une résolution ou, si ce quorum n'est pas satisfait lors de la première assemblée générale, un quorum de cinquante pourcent (50%) est requis pour toute assemblée générale postérieurement appelée à se prononcer sur ladite résolution. Dans chaque cas, les décisions des assemblées générales des actionnaires de la Société seront uniquement valablement adoptées si l'Associé Gérant Commandité a exprimé un vote favorable.

Art. 22. Responsabilité. Les détenteurs d'actions ordinaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs apports à la Société.

Art. 23. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que l'Associé Gérant Commandité ou tout autre dirigeant, administrateur et/ou fondé de pouvoir de l'Associé Gérant Commandité a un intérêt dans une telle société ou entreprise, ou est un dirigeant, administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

Tout dirigeant, administrateur ou fondé de pouvoir de l'Associé Gérant Commandité agissant comme dirigeant, administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut un contrat ou entre en relation, ne pourra pas, en raison d'un tel lien avec telle autre société ou entreprise, être empêché d'examiner et de voter ou d'agir sur de tels sujets en lien avec tel contrat ou telle affaire.

Art. 24. Indemnisation. L'Associé Gérant Commandité et chaque membre, administrateur, associé, actionnaire, dirigeant, fondé de pouvoir, employé, agent ou personne exerçant un contrôle sur l'Associé Gérant Commandité (les «Personnes Indemnisées») pourra être déchargé et aura droit à une indemnisation de la Société la plus large permise par la loi, pour tout frais, dépense (incluant les honoraires d'avocat), jugement et/ou responsabilité, raisonnablement induit par ou imposé à cette personne relativement à une action, procès ou poursuite (y compris toute poursuite devant un organe administratif ou législatif ou agence) impliquant cette personne en tant que partie ou autrement ou par laquelle cette personne serait menacée en raison de sa qualité présente ou passée de Personne Indemnisée; cependant, une telle personne ne sera pas ainsi indemnisée si, dans quelque affaire que ce soit, cette personne n'a pas agi en bonne foi dans le meilleur intérêt de la Société ou des Compartiments concernés ou si, dans quelque affaire que ce soit, cette personne a commis une faute lourde ou a agi en violation des documents constitutifs de la Société ou des dispositions du contrat de services concerné. Nonobstant de ce qui précède, des avances sur les fonds de la Société à une personne sujette à indemnisation selon ce qui suit, en raison des dépenses légales et autres frais résultant d'une procédure légale ne seront possibles que si les trois conditions suivantes sont remplies: (1) la procédure légale relative aux obligations de performance ou de services prises par une telle personne au nom de la Société; (2) la procédure légale a été introduite par un tiers à la Société; et (3) cette personne s'engage de rembourser les fonds avancés dans l'hypothèse où il serait définitivement déterminé qu'elle ne saurait recevoir d'indemnisation.

La Société n'indemnisera pas les Personnes Indemnisées en cas de réclamation résultant de procédures judiciaires entre l'Associé Gérant Commandité et chaque membre, administrateur, associé, actionnaire, dirigeant, fondé de pouvoir, employé, agent ou personne exerçant un contrôle sur celle-ci.



Chapitre V - Assemblées générales

Art. 25. Assemblées générales des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu que chaque résolution de l'assemblée générale modifiant les statuts ou créant des droits ou des obligations vis-à-vis des tiers doit être approuvée par l'Associé Gérant Commandité.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra à Luxembourg, soit au siège social de la Société soit dans un autre lieu à Luxembourg, précisé sur la convocation à l'assemblée générale annuelle, à 17:00 heures le dernier mercredi du mois de Juin de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale peut se tenir à l'étranger si l'Associé Gérant Commandité le décide souverainement, si des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par l'Associé Gérant Commandité par un avis indiquant l'ordre du jour et envoyé à chaque actionnaire nominatif par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant la réunion, à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires. La délivrance de cet avis aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, les assemblées générales peuvent avoir lieu sans convocation.

L'Associé Gérant Commandité peut déterminer toutes les conditions à satisfaire par les actionnaires pour assister à l'assemblée générale des actionnaires.

Chaque action, quelle que soit sa valeur, confère un droit de vote représentant une voix. Les fractions d'actions ne permettent pas l'exercice du droit de vote.

Les actionnaires peuvent prendre part aux assemblées par écrit, par facsimilé, télégramme, ou télex ou en désignant une personne pour les représenter.

Les exigences en termes de participation, de quorum et de majorité à chaque assemblée générale sont celles précisées aux articles 67 et 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toute résolution de l'assemblée générale des actionnaires ayant pour effet de modifier les statuts doit être prise avec (i) un quorum de cinquante pour cent (50%) des actions émises par la Société au premier appel et, le cas échéant, sans exigence de quorum lors du second appel et, (ii) l'approbation de la majorité des deux tiers (2/3) des voix valablement exprimées par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et (iii) le consentement de l'Associé Gérant Commandité.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, toute décision des actionnaires prise en assemblée générale et visant à annuler volontairement le statut de SICAR, tel que prévu par la Loi du 15 juin 2004, sera prise à l'unanimité de tous les actionnaires de la Société et soumise à l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier à Luxembourg.

Selon l'article 68 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, toute décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société modifiant les droits des actionnaires de tout Compartiment, classe ou type par rapport aux droits des détenteurs d'actions de tout (tous) autre(s) Compartiment(s), classe(s) ou type(s) fera également l'objet d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires du ou des Compartiments, classes ou types concernés. Pour être valables, les décisions doivent être prises conformément aux exigences de quorum et de majorité précisées dans les présentes, eu égard à chaque Compartiment, classe ou type concernés.

Art. 26. Assemblées générales des actionnaires des Compartiments ou des classes d'actions. Les dispositions de l'article 25 s'appliqueront mutatis mutandis à de telles assemblées générales.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une classe d'actions sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 27. Liquidation et Fusion de Compartiments ou classes d'actions et Transfert d'actions de Compartiments ou Classes d'actions. L'assemblée générale des actionnaires de chaque Compartiment pourra transférer tous les avoirs dudit Compartiment, ou fusionner toutes les actions dudit Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la société ou à une autre société d'investissement en capital à risque soumise aux dispositions prévues par la Loi du 15 juin 2004 ou à un de ses compartiments (le «nouveau compartiment») conformément à la loi applicable, et requalifier les actions dudit Compartiment en actions du nouveau compartiment (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'actions due aux actionnaires dudit Compartiment).

Un tel transfert ou une telle fusion d'un Compartiment avec un autre Compartiment de la Société ou avec une autre société d'investissement en capital à risque soumise aux dispositions prévues par la Loi du 15 juin 2004 ou à un de ses compartiments, ne peut être initié que par une décision de l'assemblée générale des actionnaires du Compartiment concerné, prise en relation avec ledit transfert / ladite fusion d'un Compartiment, statuant (i) à une majorité d'au moins soixante-quinze pour cent (75%) des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés à une telle assemblée des actionnaires, (ii) avec un quorum requis de soixante-quinze pour cent (75%) à la première assemblée appelée à statuer



sur une telle décision ou, si ce quorum n'est pas atteint à la première assemblée appelée, avec un quorum de cinquante pour cent (50%) pour toute assemblée suivante appelée à statuer sur une telle décision et (iii) le vote favorable de l'Associé Gérant Commandité.

Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur de l'ensemble des actifs nets dans un Compartiment ou la valeur des actifs nets d'une quelconque classe d'actions ordinaires dans un Compartiment a diminué jusqu'à, ou n'à pas atteint, un montant considéré par l'Associé Gérant Commandité comme étant le seuil minimum en dessous duquel un tel Compartiment ou une telle classe d'actions ordinaires ne peut pas fonctionner d'une manière économiquement efficace, ainsi qu'en cas de changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire ou dans le cadre d'une restructuration économique, l'Associé Gérant Commandité peut décider de procéder au rachat de toutes les actions de la (des) classe(s) d'actions concernées, à la valeur nette d'inventaire calculée eu égard au Jour d'Evaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs). La Société enverra un avis aux actionnaires de la (des) classe(s) concernée(s) avant la date effective du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons motivant ce rachat, de même que la procédure s'y appliquant.

Chapitre VI - Comptes annuels

Art. 28. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

La Société publiera un rapport annuel conformément à la législation en vigueur.

Art. 29. Distributions. L'Associé Gérant Commandité déterminera dans les limites permises par la loi et par les présents statuts, l'affectation des résultats de la Société et de ses Compartiments et pourra périodiquement décider des distributions de dividendes en conformité avec les conditions établies dans les documents d'émission de la Société.

Pour toute classe d'actions donnant droit à des distributions, l'Associé Gérant Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes conformément aux conditions établies par la loi et dans les présents statuts.

Les paiements des distributions aux détenteurs d'actions inscrits sur le registre des actionnaires seront effectués à ces actionnaires aux adresses inscrites dans le registre des actionnaires.

Les distributions pourront être versées dans la devise, en temps et lieu tels que déterminés en temps opportun par l'Associé Gérant Commandité.

Toute distribution de dividendes non réclamée dans les cinq (5) ans reviendront à la (ou aux) classe(s) d'actions émises par la Société ou les Compartiments concernés.

La Société ne procédera pas aux distributions, que ce soit par le biais de distribution de dividendes ou par le rachat d'actions, au cas ou l'actif net de la Société tomberait sous le seuil légal de un million d'euros (1,000,000 EUR.)

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés par la Société et conservés par elle à la disposition des bénéficiaires.

Chapitre VII - Reviseur d'entreprises

Art. 30. Réviseur d'entreprises. Toutes les données comptables de la Société seront contenues dans un rapport annuel examiné par un réviseur d'entreprises indépendant («réviseur d'entreprises agréé») nommé par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera sa rémunération. Le réviseur accomplira toutes les fonctions prévues par la loi.

Chapitre VIII - Dépositaire

Art. 31. Dépositaire. La Société nommera un dépositaire répondant aux conditions prévues par la Loi du 15 juin 2004. Le dépositaire accomplira les fonctions et responsabilités prévues par la Loi du 15 juin 2004.

Chapitre IX - Dissolution - Liquidation

Art. 32. Dissolution - Liquidation. La Société peut à tout moment, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité nécessaires pour la modification des présents statuts.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Celle-ci déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation se déroulera conformément au droit luxembourgeois applicable. Le produit net de la liquidation sera distribué aux actionnaires en proportion de leurs droits.

A l'issue de la procédure de liquidation de la Société, tout montant qui n'a pas été réclamé par les actionnaires sera versé à la Caisse de consignation qui gardera ces montants à disposition des actionnaires concernés pendant la durée prévue par la loi. A la fin de cette période, le solde sera versé au Grand-duché de Luxembourg.

Chapitre X - Dispositions générales

Art. 33. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents statuts seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi qu'à la Loi du 15 juin 2004.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BAIER, M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2013. Relation: LAC/2013/34861. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Signature.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118235/1271.

(130143922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Bactriane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.317.

Les comptes annuels au 30 Juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BACTRIANE S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Société Générale Bank & Trust

Référence de publication: 2013118244/12.

(130144006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Atlantide Funds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 96.404.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 août 2013. Référence de publication: 2013118233/10.

(130143854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Beauvallon Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 131.560.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.08.2013.

Pour: BEAUVALLON INVESTISSEMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013118248/15.

(130143538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

BI Consulting Excellence Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8826 Perlé, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 173.177.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118252/10.

(130143735) Déposé au registre de commerce et des sociét<u>és de Luxembourg, le 19 août 2013.</u>

Believe Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 14.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013118249/10.

(130143882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Brookwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 145.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013118243/10.

(130144088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Belleville Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 176.077.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 août 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013118239/11.

(130143636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Bahian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 68, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 179.475.

Extrait de la réunion des associés en date du 11 juillet 2013 à Luxembourg

Suivant convention de cession du 11 juillet 2013, Madame Bahie Mary Rassekh, avec adresse à 2070 Tunis, La Marsa, 7, rue Ali Bach Hamba cède 7.174 parts sociales de la société Bahian Sàrl, avec siège social à L-7243 Bereldange, 68, rue du X Octobre à Monsieur lan Hamilton, avec adresse à 2070 Tunis, La Marsa, 7, rue Ali Bach Hamba.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013118237/13.

(130143669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Centre de Recherche Public de la Santé, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 84, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg J 34.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Mention de dépôt remplaçant la 1 ère version n°L120202941 du 26 novembre 2012.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013118262/10.

(130143855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Caelus Energy Indonesian Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.758.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118261/10.

(130143781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Centre de Recherche Public de la Santé, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 84, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg | 34.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Mention de dépôt remplaçant la 1 ère version n°L120202940 du 26 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013118263/10.

(130143856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

C.I.G.S. Trading s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 137.708.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013118260/10.

(130143973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Anthemis Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.982.

Rectificatif des statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 février 2013 concerne dépôt L130104746.03 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 août 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013118225/14.

(130143654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Charterhouse Capri I, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 114.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 16 août 2013.

D/(/ L LI: -: 2042440244

Référence de publication: 2013118264/10.

(130144033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.



CDCL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 16.861.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118279/10.

(130144046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

CGN Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CZK 512.800,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 169.686.

Les comptes annuels pour la période du 26 juin 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013118281/11.

(130143587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.654.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118272/10.

(130143770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Consulting Petroleum Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8376 Kahler, 25A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 170.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1 er août 2013.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2013118291/13.

(130143979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Cormorant Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 143.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013118271/10.

(130143744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.



East West Tiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAST WEST TILES S.A. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013118318/11.

(130143877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Edmond de Rothschild Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 76.441.

Le Rapport Annuel Révisé au 31.03.2013 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26.07.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013118320/10.

(130143826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Blue Ice Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 80.388.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013118253/10.

(130143800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Expert Petroleum Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.929.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 mars 2013, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 avril 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013118317/13.

(130143652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Assel Nico Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2149 Luxembourg, 57, rue Emile Metz.

R.C.S. Luxembourg B 54.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118231/10.

(130144049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.



Curtis & Moore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 126.069.

La société ELODEE S.A. occupant les fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué, sise à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, Bld J.F. Kennedy et inscrite au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B-77.619, a modifié sa dénomination sociale en OLEA CAPITAL INVEST S.A. et a transféré son siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

Référence de publication: 2013118296/11.

(130144043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

CVI GVF Luxembourg Thirteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 130.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013118298/10.

(130143945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

CVC European Credit Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.090.

Nous vous notifions du changement de nom du gérant de catégorie B de la Société, Russell Perchard, qui prend désormais le nom de Russell Proffitt-Perchard.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118297/11.

(130143885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Caronsard SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.631.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARONSARD SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013118276/12.

(130144113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Elux Wealth Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 37, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 105.321.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



LMS SERVICES S.A R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL
Signature

Référence de publication: 2013118332/13.

(130144001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Entrada II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 100.579.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/08/2013.

G.T. Experts Comptables S.À.R.L.

Luxembourg

Référence de publication: 2013118333/12.

(130143828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

EPGF Rattingen Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 aôut 2013.

Référence de publication: 2013118336/11.

(130143841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Européenne de Titrisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.198.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 16 juillet 2013:

«Les mandats des administrateurs étant échus, l'Assemblée décide de nommer:

- aux fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;
- à la fonction d'Administrateur, Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;
- à la fonction d'Administrateur, Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg;

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEENNE DE TITRISATION S.A.

Référence de publication: 2013118343/18.

(130143875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Cilantro Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.202.712,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 155.643.

EXTRAIT

La société Cilantro Luxembourg S.à r.l. tient à informer le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que le mandat de gérant de David Konings s'est terminé le 18 décembre 2012.



Monsieur Marc Lamberty, né le 10 octobre 1977 à Wittlich, Allemagne et ayant comme adresse professionnelle 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, a été nommé gérant de la société le 18 décembre 2012 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Cilantro Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013118269/18.

(130143863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Evolys International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 4, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 95.595.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée ordinaire des actionnaires tenue au siège de la société en date du 2 juillet 2013 que le mandat des administrateurs est prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019:

Conseil d'administration:

Monsieur Malek BOUTERAA, demeurant à DZ- 16000 El Mouradia Alger (Algérie), 7, Chemin de la Vallée

Monsieur Henri SALVODELLI, demeurant à F - 57220 Boucheporn, 5, Place Jeanne d'Arc

Madame Monique HOCHARD, demeurant à F - 57740 Longeville les St-Avold, 20 Rue du Moulin.

Administrateur délégué

Monsieur Henri SALVODELLI, demeurant à F - 57220 Boucheporn, 5, Place Jeanne d'Arc

Prolongation du mandat du Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019:

PRESTA-SERVICES S.A., RC B 49961, avec siège social à L - 8422 Steinfort, 28, Rue de Hobscheid.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013118344/18.

(130143836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

EJL Real Estate G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 166.913.

Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung abgehalten am 1. Juli 2013

Sitzverlegung

Die Hauptversammlung beschließt, mit Sofortiger Wirkung, den Gesellschaftssitz von 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg nach 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg zu verlegen.

Geschäftsführer

Die Hauptversammlung stellt die Änderung der beruflichen Anschrift des Geschäftsführers fest: Herr Nico HANSEN ist beruflich wohnhaft in 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Gesellschafter

Die Hauptversammlung stellt die Änderung der Anschrift der Gesellschafterin fest: EJL GROUP S.A. hat Ihren Sitz in 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Référence de publication: 2013118324/18.

(130143607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

F.H.F. - Fit, Health & Fun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 51.255.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013118346/10.

(130143807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

F.H.F. - Fit, Health & Fun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 51.255.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013118347/10.

(130143808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Européenne de Titrisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.198.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEENNE DE TITRISATION S.A.

Référence de publication: 2013118341/10.

(130143864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Européenne de Titrisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.198.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEENNE DE TITRISATION S.A.

Référence de publication: 2013118342/10.

(130143872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Cofipalux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.398.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013118290/14.

(130143599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

EPGF Neuss Logistics Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 19 aôut 2013.

Référence de publication: 2013118335/11.

(130143840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Eural S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 13.988.

Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung abgehalten am 25. Juni 2013

Sitzverlegung

Die Hauptversammlung beschließt, mit Wirkung zum 28. Juni 2013, den Gesellschaftssitz von 14, rue des Romains L-2444 Luxemburg nach 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg zu verlegen.

Référence de publication: 2013118339/12.

(130143621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Fairacre Plus 1 (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.751.

En date du 20 septembre 2011, le siège social de l'associé unique Fairacre Plus (Lux) S.à r.l. a été transféré du 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1 er septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118350/12.

(130144066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

E.S.A.R. Group S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.342.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 25 juillet 2013

- La démission de Madame Isabelle SCHUL, Administrateur, est acceptée.
- Madame Nadia UWIMANA, né le 15 août 1980 à Nyarugenge-Kigali au Rwanda, employée privée, domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Isabelle SCHUL, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017. La cooptation de Madame Nadia UWIMANA sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Fait à Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

E.S.A.R. GROUP S.A., SPF

F. DARCHE / E. THIRY

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013118310/19.

(130144055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Fina Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.542.

Dépôt rectificatif du dépôt: L130141960

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013118362/10.

(130143678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Five Roads Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013118357/10.

(130143708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Falcon Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 143.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013118355/10.

(130143732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

GIM Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 27A, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg B 166.774.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Erpeldange, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013118372/10.

recier effect de publicación. 2010110072710.

(130143783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Doric Capital SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 164.799.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt..

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. August 2013.

Für die Doric Capital SA

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013118303/14.

(130143692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.



Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.860.

En date du 20 septembre 2011, le siège social de l'associé unique Fairacre Properties (Lux) S.à r.l. a été transféré du 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118351/12.

(130144096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Berkeley Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 34.999,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.898.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of July,

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Hamilton Standard Canada Inc., a company incorporated under the laws of Quebec (Canada), with registered office at 1000 De La Gauchetière Street West, Suite 900, Montreal, Quebec (Canada) H3B 5H4, registered with the Enterprise Register of Quebec (Canada) under the number 1140742322 (the "Sole Shareholder").

represented by Lou Venturin, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxies, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, declared that it currently holds all the -five thousand one (35,001) shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, issued by Berkeley Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by a deed enacted by Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 20 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2022 dated 28 September 2010 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.898 (the "Company"). The Company has redeemed and holds two (2) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each. By law, such redeemed shares do not have any voting right. The Company's articles of association have been amended the last time by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 242 dated 28 January 2012.

The appearing party, duly represented, being the Sole Shareholder of the Company, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1. To decrease the Company's subscribed and paid-up share capital by an amount of two United States dollars (USD 2.-) further to the redemption of two (2) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each in accordance with the Company's articles of association and to cancel these shares, so as to reduce the Company's share capital from its current amount of thirty-five thousand one United States Dollars (USD 35,001.-), divided into thirty-five thousand one (35,001) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each and to pay an aggregate redemption price of -two United States dollars (USD 42.-) to the Sole Shareholder.
- 2. To amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association so as to reflect the resolution to be adopted under the item 1 above.
 - 3. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above stated, requested the notary to document the following resolutions which they passed each with unanimous vote.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to decrease the Company's subscribed and paid-up share capital by an amount of two United States dollars (USD 2.-) further to the redemption of two (2) shares, having a par value of one United States Dollar



(USD 1.-) each in accordance with the Company's articles of association and to cancel these shares, so as to reduce the Company's share capital from its current amount of thirty-five thousand one United States Dollars (USD 35,001.-), divided into thirty-five thousand one (35,001) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each and to pay an aggregate redemption price of forty-two United States dollars (USD 42.-) to the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association which forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at thirty-four thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 34,999.-) divided into thirty-four thousand nine hundred ninety-nine (34,999) shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juillet,

Par-devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Hamilton Standard Canada Inc., une société constituée selon les lois du Quebec (Canada), ayant son siège social à 1000 De La Gauchetiêre Street West, Suite 900, Montréal, Quebec (Canada) H3B 5H4, enregistrée au registre des entreprises de Quebec (Canada) sous le numéro 1140742322, (l'"Associé Unique");

représentée par Lou Venturin, juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le détenteur de la procuration et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a déclaré détenir l'ensemble des trente-cinq mille et une (35.001) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune émises par Berkeley Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, en date du 20 juillet 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2022 du 28 septembre 2010 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.898, (la "Société"). La Société a racheté et détient deux (2) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune. Légalement de telles parts sociales rachetées ne portent pas droit de vote. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, en date du 24 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 242 du 28 janvier 2012.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société reconnaît être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

- 1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux Dollars Américains (USD 2,-) suite au rachat de deux (2) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune conformément aux statuts de la Société et d'annuler ces parts sociales, afin de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de trente-cinq mille et un Dollars Américains (USD 35.001,-) divisé en trente-cinq mille et une (35.001) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune et de payer un prix de rachat total de quarante-deux Dollars Américains (USD 42,-) à l'Associé Unique.
 - 2. Modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution sous le point 1 ci-dessus;
 - 3. Divers.

Sur ce, le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:



Première résolution

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux Dollars Américains (USD 2,-) suite au rachat de deux (2) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune conformément aux statuts de la Société et d'annuler ces parts sociales, afin de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de trente-cinq mille et un Dollars Américains (USD 35.001,-) divisé en trente-cinq mille et une (35.001) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune et de payer un prix de rachat total de quarante-deux Dollars Américains (USD 42,-) à l'Associé Unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 34.999,-), divisé en trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (34.999) parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune".

Déclaration

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont Acte, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document. Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35064. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 1 er août 2013.

Référence de publication: 2013118240/126.

(130143578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Hypothekenbank Frankfurt International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 30.469.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den ersten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Joëlle BADEN, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg,

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "Hypothekenbank Frankfurt International S.A." (wie folgt die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 30.469, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 24. April 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 200 vom 20. Juli 1989. Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal gemäss Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 20. August 2012, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2415 vom 27. September 2012 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um 11.30 Uhr eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Walter Siemann, Administrateur-Délégué, mit Berufsanschrift in L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, eröffnet, der ebenfalls als Stimmzähler handelt.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Marina Muller, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1212 Luxemburg, 17, rue des Bains.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

Tagesordnung:

1) Bestätigung des Beschlusses des Verwaltungsrates im Wege eines schriftlichen Umlaufverfahrens am 3.6.2013, 4.6.2013 und 10.6.2013, den Sitz der Gesellschaft gemäß Artikel 3 der Satzung nach L-2540 Luxemburg, 25, rue Edward



Steichen, zu verlegen sowie Änderung des ersten Satzes von Artikel 3 der Satzung in "Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg".

- 2) Sonstiges.
- II.- Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Stückzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, welche durch die anwesenden Aktionäre oder die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden. Die Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur unterschrieben wurden, bleiben ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.
- III.- Dass aus dieser Anwesenheitsliste hervorgeht, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Alsdann wird nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgender Beschluss gefasst:

Einziger Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft von L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff nach L-2540 Luxemburg, 25, rue Edward Steichen zu verlegen und dementsprechend dem ersten Satz von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut zu geben:

"Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.".

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des Unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an die Erschienenen, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: W. SIEMANN, M. MULLER und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 2 août 2013. LAC/2013 /36261. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL Irène.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 19. August 2013.

Référence de publication: 2013117349/52.

(130142597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Saxony Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.756.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 6 août 2013 que:

- Monsieur Shaun Collins, né le 23 mai 1968 à Hinckley, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 25 St. George Street, Londres, W1S 1 FS, Royaume-Uni, a été nommé gérant de Catégorie A de la Société avec effet au 6 août 2013, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117571/17.

(130142330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck